



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION



COMMENT RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS LES HABITANTS DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

**Identification des freins et propositions
à mettre en œuvre par les communes et m2A
pour pallier les difficultés d'accès à la culture**

Avis approuvé le 02 octobre 2024

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

m2A.fr



SOMMAIRE

Avant-propos	4
Introduction	5
Cadre général du travail	6
1 ^{ère} Partie – Identification des compétences et modes de financements des collectivités et institutions locales, régionales, nationales et européennes dans le domaine culturel	9
2 ^e Partie – Etat des lieux des offres et politiques culturelles dans les communes de Mulhouse Alsace Agglomération	19
3 ^e Partie – Analyse des freins d'accès à la culture sur notre territoire et identification des publics n'accédant pas ou difficilement à la culture	37
4 ^e Partie – Pistes de réflexion pour favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et définir le rôle à jouer par m2A dans une politique d'accès à la culture pour tous	45
Conclusion et propositions du groupe de travail	58
Composition du groupe	60
Partenaires – Remerciements	61
Bibliographie – Sources	62

Avant-propos

Le Groupe de travail Culture de cette mandature s'est donné comme finalité d'établir un état des lieux des politiques, offres et habitudes culturelles sur le territoire m2A et d'identifier les freins concernant l'accès à la culture pour tous, tout en proposant des solutions pour pallier ces difficultés qui pourraient être mises en œuvre soit par les communes elles-mêmes ou par Mulhouse Alsace Agglomération, bien que la culture ne soit pas une compétence à part entière de m2A.

Par ailleurs, dans une volonté d'utiliser au mieux « l'outil » que constitue le Conseil de Développement dont les membres, répartis dans différents collèges, représentent un vivier de « ressources » éclectiques et d'expertises, il nous a semblé intéressant d'élaborer des questionnaires ciblés autour de notre thématique.

Le premier a été adressé aux communes par le biais des représentants de commune du CDD, le second transmis aux jeunes du territoire et le troisième envoyé directement aux membres du CDD.

Nous nous attacherons donc dans cet avis à analyser les réponses obtenues aux divers questionnaires, à poser les différentes problématiques et à dégager des préconisations pour améliorer l'accès à la culture pour tous.

Introduction

La culture est un langage dont on doit apprendre l'usage. Comme tout langage, la culture véhicule un message, autrement dit une représentation du monde, différente de celle que l'individu pourrait avoir naturellement ou compte tenu de son origine sociale.

Cette idée repose sur le principe que la culture joue un rôle essentiel dans la vie des individus et dans le développement d'une société équilibrée et harmonieuse.

La culture a également une dimension politique, en ce qu'elle est nécessaire à l'épanouissement du citoyen, à la cohésion sociale et au sentiment de faire communauté. En favorisant l'intégration, elle lutte contre la perte du lien social, l'incivisme, la délinquance.

Mais malgré tous les efforts, l'objectif d'assurer l'accès à la culture de tous les Français est encore loin d'être atteint.

En matière de culture, la mission principale de l'État reste de permettre à tous d'en bénéficier. Si l'on prend par exemple la question des équipements culturels, la France est plutôt bien dotée avec près de 30 000 équipements sur tout le territoire, même si ceux-ci ne sont pas toujours bien répartis.

L'accessibilité est aussi un enjeu majeur, puisqu'un certain nombre de publics ne peuvent atteindre aujourd'hui ces équipements.

L'État ne peut pas assurer seul cette mission : les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour mener des actions adaptées à leur population et à leur territoire ; il ne faut pas oublier qu'elles représentent les trois quarts de la dépense culturelle. Elles s'adaptent à la contrainte budgétaire, en renforçant notamment les coopérations intercommunales, un échelon qui paraît particulièrement adapté à la conduite d'une politique culturelle ambitieuse aux coûts mutualisés. Elles sont en première ligne pour soutenir les initiatives locales.

Soutenir les lieux de culture ne suffit malheureusement pas, encore faut-il que les gens s'y rendent pour que ceux-ci ne restent pas réservés à une élite.

C'est là que la médiation culturelle prend toute son importance, pour parvenir à établir un contact avec des personnes qui n'auraient jamais eu l'idée de pousser les portes d'un musée ou de se rendre au théâtre.

Notre intercommunalité, avec entre autres sa ville-centre Mulhouse, est un territoire où la culture est particulièrement présente, où elle se donne à voir (les murs peints), à entendre (les nombreux lieux de concerts) ou à découvrir (le patrimoine).

L'un des enjeux de la politique culturelle d'une collectivité locale comme m2A est de permettre une appropriation par la population de cette richesse et de la diversité culturelle et par ailleurs, de promouvoir la diversité des offres en mettant en valeur les différentes expressions artistiques et leurs spécificités culturelles.

« La culture est le lien qui nous unit, elle est un ciment qui réduit la distance qui nous sépare et permet de recréer un sentiment de cohésion et de solidarité dans l'adversité. La culture apporte du réconfort en période d'anxiété et d'incertitude. ». **Ernesto Ottone, Directeur général adjoint de l'UNESCO pour la culture.**

Cadre général du travail

Comme indiqué précédemment, nous avons décidé d'enquêter directement sur le terrain en élaborant trois questionnaires destinés à trois publics distincts afin de recueillir trois points de vue différents quant à notre thématique :

La culture pour tous ou comment rendre la culture accessible à tous les habitants de m2A - Identification des freins et propositions à mettre en œuvre par les communes et m2A pour pallier les difficultés d'accès à la culture.

1^{er} questionnaire : état des lieux des politiques et offres culturelles des 39 communes de m2A

Un premier questionnaire portant sur « L'état des lieux des politiques et offres culturelles des 39 communes de m2A » a été envoyé en avril 2023 au collège des représentants de communes au sein du CDD par le biais de M. Aubert, afin qu'ils le transmettent directement à leur municipalité, en profitant ainsi pour faire un point sur leur mission au sein du Conseil de Développement, en s'appuyant notamment sur le dernier rapport d'activité.

Six communes, n'ayant pas nommé de représentant, ont reçu directement le questionnaire.

Des rappels ont ensuite été effectués de juin à septembre, directement auprès des mairies.

La dernière partie du questionnaire a été dédiée aux propositions des communes pour pallier les freins d'accès à la culture et aux aides souhaitées de la part de m2A pour favoriser l'accès à la culture pour tous.

Nous avons finalement obtenu les réponses de 31 communes sur 39, soit un taux de participation de 79,5 %.

2^{ème} questionnaire : loisirs et habitudes culturelles à destination des 15-24 ans

Un deuxième questionnaire relatif aux « *Loisirs et habitudes culturelles à destination des 15-24 ans* » vivant dans notre agglomération a été élaboré via Framafoms, afin de préserver l'anonymat des réponses, et transmis en novembre 2023 à différents établissements, instances et associations, en rattachement aux questionnaires conçus par le groupe de travail Projet Educatif des 15-24 ans piloté par Jean-Michel Marcisieux. Notre questionnaire a également été envoyé séparément à des associations mulhousiennes s'occupant de jeunes. Le délai de réponse était fixé au 15 février 2024. Nous avons obtenu 102 réponses.

Nous avons malheureusement dû faire face à des obstacles de la part, entre autres, de l'Education Nationale qui s'avère plutôt frileuse lorsqu'il s'agit de questionner les jeunes de leurs établissements.

Il est primordial en effet de garantir la protection des données, l'anonymat des participations, sans parler d'un assortiment de permissions diverses, qui ont visiblement fait défaut dans la transmission de nos questionnaires.

Notre panel est donc loin d'être représentatif et se concentre surtout sur les jeunes Mulhousiens, à notre grand regret.

3^{ème} questionnaire : pratiques et engagements culturels des membres du Conseil de Développement de Mulhouse Alsace Agglomération

Enfin, un troisième et dernier questionnaire a été adressé à tous les membres du Conseil de développement (environ 126 membres), en tant qu'acteur culturel et associatif mais aussi en tant que public.

Ce questionnaire s'est construit autour de 3 volets thématiques :

- 1) Rapport personnel à la culture : pratiques de consommation → côté « public / consommateur » ;
- 2) Adhérents (bénévoles/professionnels) d'associations et/ou structures culturelles ;
- 3) Membres investis (bénévoles/professionnels) dans la gouvernance d'associations ou structures culturelles → côté « acteurs culturels ».

Seules 31 personnes ont participé, soit un taux de participation de 24,60 %.

Il aurait pourtant été intéressant de récolter les avis de chacun sur les freins observés quant à l'accès à la culture ainsi que leurs réflexions et suggestions pour favoriser l'accessibilité.

Méthodologie

Concernant l'exploitation des données et les analyses, il faut souligner que :

- Certaines réponses ne réunissent pas la totalité de l'échantillon observé, et que certaines communes ou personnes n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité répondre à toutes les questions.
- De ce fait, l'exploitation et l'analyse des données déclaratives sont limitées, avec une marge d'interprétations possibles.

La rédaction de notre avis s'aligne en grande partie sur les réponses directes des communes (parfois incomplètes), d'un nombre limité de jeunes (essentiellement de

Mulhouse) et d'une faible proportion de membres du CDD et ne sont donc de ce fait pas exhaustives.

Nous avons ainsi choisi, dans la 2^{ème} partie de notre avis, de ne citer généralement que des exemples extraits directement des réponses des communes, afin d'établir une mosaïque de l'offre culturelle sur notre territoire et de mettre en avant sa richesse et sa diversité, plutôt que de fournir un état des lieux incomplet.

Les données recueillies dans l'ensemble permettent tout-de-même d'établir des tendances que nous développerons ultérieurement.

1^{ère} Partie - Identification des compétences et modes de financements des collectivités et institutions locales, régionales, nationales et européennes dans le domaine culturel

S'il y a bien un constat à faire c'est que la culture est une compétence partagée par toutes les collectivités, qu'elles soient locales, territoriales ou intercommunales, départementales, régionales ou encore nationales. Ce qui signifie que tous les niveaux de collectivités peuvent intervenir.

Selon la **loi du 7 août 2015**, dite loi NOTRE, la politique culturelle est une responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales. Comme le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire, la culture est une compétence partagée des communes, départements, régions et collectivités à statut particulier.

Dans la **loi du 7 juillet 2016** relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, il est prévu que l'Etat, les collectivités et leurs groupements et établissements publics « *définissent et mettent en œuvre (...) une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique* ».

Les collectivités territoriales ont un poids important dans le financement des acteurs et projets culturels.

L'investissement des collectivités locales dans la culture résulte de quelques compétences obligatoires et de nombreux engagements volontaires.

1. Les municipalités

La politique culturelle est certes une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités, mais les communes sont de très loin les premiers partenaires publics des structures culturelles. Elles participent ainsi au développement d'une sphère non lucrative ou à lucrativité limitée qui intervient quotidiennement pour entretenir la diversité artistique et culturelle. Les acteurs culturels apportent des services aux habitants et contribuent à la création de lien social. Ce sont aussi dans certains cas des acteurs économiques, qui créent des emplois et contribuent au dynamisme et à l'attractivité des territoires. Plus largement, les acteurs culturels sont des partenaires et des ressources pour des politiques d'animation du territoire.

Les entreprises privées ont aussi un rôle à jouer grâce au mécénat et au partenariat.

L'action des communes en faveur de la culture recouvre un large champ : bibliothèques, musées, services archéologiques, création et enseignement artistique, organisation de manifestations culturelles, etc.

Il est important de souligner que les compétences en matière de culture sont généralement fonction de la politique du conseil municipal en place selon ses affinités et le programme défini durant le mandat ; les modes de financement varient selon les moyens et la taille ainsi que la géolocalisation de la commune (zone urbaine, péri-urbaine ou rurale).

Du fait de la baisse des dotations de l'état et de l'augmentation des coûts de l'énergie notamment, les communes et intercommunalités ont été contraintes de diminuer leurs dépenses culturelles, bien que ces investissements soient prisés et considérés comme de véritables leviers de l'attractivité du territoire. Force est d'ailleurs de constater une disparité des efforts en faveur de la culture entre les communes (voir même entre les départements et les régions d'ailleurs) illustrant la dimension politique des choix effectués.

2. La Ville de Mulhouse

La politique culturelle de la Ville de Mulhouse tient compte d'une compétence partagée avec m2A.

Des collaborations entre les équipements de la ville et les structures soutenues par la m2A ont existé, notamment pour les musées. Elles ne sont plus actives aujourd'hui.

La Ville de Mulhouse porte un grand nombre d'équipements en régie :

- Médiathèques
- Conservatoire à rayonnement départemental
- Centre d'art contemporain La Kunsthalle
- Orchestre (changement de statut prochainement)
- Musée des Beaux-Arts et musée historique
- CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)
- Théâtre de la Sinne
- Archives municipales (service mutualisé avec la m2A)

A ce jour, la compétence culture reste donc principalement portée par la Ville de Mulhouse, excepté dans le domaine muséal, malgré un rayonnement au-delà de la ville des principaux équipements en régie municipale.

La Ville mène une politique ambitieuse depuis plusieurs décennies, principalement centrée sur les équipements (constructions d'équipements culturels et mise en place d'équipes chargées de les faire fonctionner), ainsi que sur les enjeux de la création artistique.

Elle se mobilise aussi pour l'organisation de grands temps forts : festivals et développement du spectacle vivant et arts visuels.

Elle exprime aujourd'hui une volonté de développer la politique culturelle autrement, tout en maintenant un haut niveau d'excellence et en tenant compte des contraintes actuelles : restrictions des ressources financières, contraintes climatiques, etc.

3. Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

a) Les compétences de l'agglomération dans le domaine culturel

Les compétences de m2A dans le domaine de la culture ne font pas partie des compétences obligatoires mais sont plutôt

- des **compétences optionnelles** telles que la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels (musées), sportifs (piscines, plan d'eau, patinoire) et touristiques d'intérêt communautaire (comme le parc zoologique et botanique, qui est un service de m2A, avec une gestion directe),

- et des **compétences facultatives** telles que :

- le soutien de l'enseignement supérieur,
- le tourisme, dont les musées techniques (1er pôle de musées techniques d'Europe),
- le cadre de vie et le développement durable,
- le bibliobus.

Il faudrait également ajouter la *Mission cinéma* de m2A, en lien étroit avec le Bureau d'accueil des tournages de l'Agence culturelle Grand Est, dont le rôle commun est de convaincre les professionnels du grand écran que la région a un « vrai physique » de cinéma.

L'accueil de tournages participe ainsi au renforcement de la notoriété et de l'attractivité du territoire.

Notons que le territoire est marqué par un particularisme local, à savoir la gestion des musées par des réseaux privés. M2A soutient les musées de son territoire à travers des subventions et les accompagne dans leur projet de développement mais n'est ni propriétaire, ni décideur en la matière.

Les musées soutenus par Mulhouse Alsace Agglomération accueillent environ 650 000 visiteurs par an.

Ci-dessous la liste des 12 Musées du territoire :

- **Le Musée National de l'Automobile – la Collection Schlumpf** (avec plus de 450 voitures de rêve) qui constitue l'une des plus belles collections du monde – Mulhouse ;
- **La Cité du Train patrimoine SNCF** (disposant de la plus importante collection de matériel ferroviaire historique d'Europe) – Mulhouse ;
- **L'Ecomusée d'Alsace** (plus grand musée vivant à ciel ouvert de France, l'Ecomusée d'Alsace s'organise comme un village alsacien typique du début du XXème siècle) – Ungersheim ;
- **La Grange à Bécanes** (collection exceptionnelle de motos anciennes) – Bantzenheim ;
- **La Kunsthalle**, centre d'art contemporain basé sur l'échange – Mulhouse ;
- **Le Musée d'Impression sur Etoffes** (le plus important musée d'images textiles au monde) – Mulhouse ;
- **Le Musée de la Mine et de la Potasse** (musée sur l'exploitation de la potasse qui dispose d'une collection minéralogique unique au monde avec plus de 5 000 échantillons de roches dites évaporitiques) - Wittelsheim ;
- **Le Musée des Beaux-Arts** (musée de l'histoire de l'art et de la peinture française présentant également des œuvres d'artistes locaux) – Mulhouse ;
- **Le Musée du Papier Peint** (musée de l'histoire du papier peint, labellisé Musée de France) – Rixheim ;
- **Le Musée Electropolis** (le plus important musée d'Europe sur l'histoire de l'électricité) – Mulhouse ;
- **Le Musée Historique** (musée du patrimoine mulhousien et du Sud Alsace, de l'époque paléolithique à nos jours) – Mulhouse ;
- **Le Parc de Wesserling** (ses jardins et son Ecomusée Textile) - Wesserling.

La Grange à Bécanes à Bantzenheim et le Musée de la Mine à Wittelsheim sont des musées « d'intérêt communautaire ». Pour les autres, m2A intervient dans le cadre - très large - de la promotion touristique (subventions, coordination, schéma de développement, ingénierie en matière de conservation etc.).

Concernant le **BIBLIOBUS** (bibliothèque mobile, gratuite et transfrontalière), ce service consiste à proposer aux habitants du territoire, pendant une à deux heures, des conseils de lecture, des prêts de livres, de magazines et de CD. Il dessert 13 communes dont certaines ne bénéficient pas de bibliothèques :

- Berrwiller (deux fois par mois),
- Brunstatt-Didenheim (trois fois par mois),
- Feldkirch (une fois par mois),
- Heimsbrunn (une fois par mois),
- Hombourg,

- Lutterbach (une fois par mois),
- Morschwiller-le-Bas (deux fois par mois),
- Reiningue (deux fois par mois),
- Richwiller (deux fois par mois),
- Ruelisheim (deux fois par mois),
- Staffelfelden (deux fois par mois),
- Zillisheim (deux fois par mois),
- Zimmersheim (une fois par mois).

Le bibliobus se rend également dans les écoles mulhousiennes éloignées des bibliothèques du réseau municipal : dans les écoles maternelles La Wanne, Pranard, Reber, Erables, Métairie, Thérèse et Wagner et élémentaires Koechlin, Thérèse, Furstenberger et Wolf (54 classes concernées au total).

Il se rend aussi en Allemagne dans le cadre d'échanges transfrontaliers à Fribourg et Lörrach (une fois par mois).

L'inscription est gratuite et réservée aux habitants de m2A, aux usagers des bibliothèques de Fribourg, de Lörrach et du Centre culturel français de Fribourg ainsi qu'aux élèves et enseignants de certaines écoles mulhousiennes.

b) Les différents modes de financement

Les demandes de subventions font l'objet d'un examen par la Communauté d'Agglomération en fonction de l'intérêt des projets portés par les demandeurs, des priorités fixées par le Conseil d'Agglomération et au regard des capacités financières de la collectivité.

Mulhouse Alsace Agglomération est amenée à subventionner :

- le fonctionnement d'un organisme présentant un intérêt public local (charges et frais de gestion courante de l'association nécessaires à la mise en œuvre de son objet) ;
- l'équipement, l'investissement d'un organisme présentant un intérêt public local (acquisition de biens meubles et immeubles, de terrains, réalisation de travaux...);
- des actions, manifestations ou projets spécifiques présentant un intérêt public local conçu, porté et réalisé par l'association (frais liés à un spectacle, tournoi, conférence, exposition, manifestation...).

Les aides peuvent prendre la forme :

- ▶ d'aides en nature de mise à disposition de locaux, matériel, personnel ;
- ▶ d'aides financières.

A l'instar de toute collectivité territoriale, les aides versées par Mulhouse Alsace Agglomération sont :

- facultatives : elles sont soumises à l'appréciation et à la décision de Mulhouse Alsace Agglomération à l'issue d'une phase d'instruction et d'un examen en Conseil d'Agglomération.
- précaires : il n'existe pas d'automatisme au renouvellement d'une subvention. La demande doit être formulée chaque année en y joignant les pièces et indicateurs nécessaires à l'instruction.
- conditionnelles : elles doivent respecter des conditions de légalité, respecter le principe de neutralité, présenter un intérêt public local et s'inscrire dans les dispositifs d'aide proposés par Mulhouse Alsace Agglomération.

A titre d'exemple, **le pôle muséographique :**

Mulhouse Alsace Agglomération, afin d'accompagner et de favoriser l'attractivité touristique de son territoire, alloue chaque année différentes aides financières destinées au Pôle Muséographique de l'agglomération mulhousienne. Ce pôle est composé de musées remarquables tels que : la Cité de l'Automobile, Musée National – Collection Schlumpf ; le Musée de l'Impression sur Etoffes ; le Musée Français du Chemin de Fer ; le Musée du Papier Peint de Rixheim ; le Musée EDF Electropolis ; etc.

Dans l'éventail des aides proposées, on distingue sur le champ communautaire, l'attribution de subventions de fonctionnement pour accompagner l'activité courante et annuelle des associations culturelles, ainsi que l'attribution de subventions d'investissement pour soutenir la réalisation de travaux de rénovation ou d'amélioration des équipements culturels, mais aussi pour l'acquisition éventuelle de matériel.

Le montant des aides varie en fonction des capacités financières de la collectivité, du montant de l'investissement, du budget de la structure et du montant de subvention sollicité.

c) L'attractivité touristique

Affichant clairement sa stratégie touristique, m2A confirme le Tourisme comme une priorité et un facteur structurant générateur de retombées économiques directes pour le territoire. Positionner Mulhouse Alsace Agglomération comme destination de tourisme urbain de court séjour et confirmer le territoire comme porte d'entrée de l'Alsace, vers le massif des Vosges et la route des Vins, constituent les deux axes distincts et attractifs de cette stratégie.

Cette stratégie va se traduire par une aide au fonctionnement des structures et équipements intervenant dans le domaine du tourisme et des loisirs sur le territoire de M2A, afin de soutenir et accompagner les actions qui favorisent le développement touristique du territoire et renforcent la promotion de la destination.

Le montant des aides est fixé en fonction des capacités financières de la collectivité, du budget de la structure, des autres financements et du montant de subvention sollicité.

Les projets et actions doivent constituer un service d'intérêt économique général, nécessitant la mise en œuvre d'obligations de service public.

4. L'Agence d'attractivité Mulhouse Sud Alsace

Créée le 1er octobre 2022 à la suite d'une modification des statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa région, elle conserve les missions traditionnelles d'un office de tourisme, auxquelles s'ajoutent des missions de marketing territorial, de promotion et de prospection économique et résidentielle, d'animation territoriale, etc., en s'inscrivant dans la stratégie globale de la communication engagée par la collectivité.

Constituée sous forme associative, l'agence réunit dans sa gouvernance Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et la CCI Alsace Eurométropole (membres de droit), ainsi que des acteurs socio-économiques.

Elle a pour objet et champ territorial la mise en commun des différents leviers d'attractivité du territoire pour le compte de ses membres.

Les missions de l'Agence d'Attractivité Mulhouse Sud Alsace pour le tourisme :

- Observer l'activité touristique du territoire et réaliser des mesures tendant à en promouvoir et à en accroître l'attractivité dans un but de développement économique ;
- Asseoir la notoriété et l'image du territoire ;
- Provoquer des opportunités commerciales et assurer la coordination entre les acteurs du territoire ;
- Contribuer en cohérence avec les acteurs publics et privés, à animer et à coordonner, sur le territoire, les activités se rapportant au tourisme sous toutes ses formes ;
- Participer et organiser des événements favorisant la promotion du territoire de l'agglomération ;
- Favoriser l'émergence d'un grand pôle de musées ;
- Orienter les touristes dans la consommation ;
- Soutenir la compétence des socioprofessionnels ;
- Générer des retombées économiques pour le territoire ;
- Faciliter les partenariats opérationnels et/ou financiers, et notamment rechercher des financements extérieurs.

5. La CEA (Collectivité européenne d'Alsace)

La Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif de soutenir la création artistique, promouvoir la diversité culturelle, favoriser l'irrigation et la diffusion artistique à l'échelle de l'Alsace afin de contribuer à la vitalité culturelle des territoires et permettre à chacun d'accéder à la culture. Elle souhaite également soutenir les pratiques amateurs à tous les âges de la vie (petite enfance, jeunes, personnes âgées...) et en toutes circonstances (personnes éloignées en raison de leur situation de handicap, sociale...).

Qui peut candidater : les structures de pratiques amateurs dans le cadre d'une pratique collective (ensembles musicaux, chorales, compagnies de danse, troupes de théâtre, cirque...) dont l'action se déroule sur le territoire alsacien.

Pour quels projets : la réalisation de projets de pratique artistique collective, animés et encadrés par des intervenants professionnels, garants de la qualité artistique, culturelle et technique des projets.

Quel est le montant de l'aide : le montant de l'aide est déterminé sur la base du contenu du projet, en fonction de son intérêt pédagogique, artistique et culturel et du respect des critères. La subvention est versée en une seule fois dans la limite de 6 000 € par projet et ne peut excéder 80% du budget prévisionnel. Le soutien est limité à un projet par an et par structure.

6. La Région Grand Est / le CESER Grand Est

Secteur économique à part entière, la culture dans la **Région Grand Est** repose sur une politique articulée autour de 3 objectifs prioritaires :

- développer de nouvelles dynamiques sur tout le territoire ;
- construire une politique de filières et des écosystèmes favorables (image et audiovisuel, industries et création numérique, cirque et marionnette) ;
- agir pour bénéficier pleinement de spécificités de la région (festivals, patrimoine, mémoire, lieux de tournages...).

La Région Grand Est est le financeur d'une grande variété de projets culturels, dans de nombreux secteurs, qui visent à :

- soutenir des projets culturels ponctuels sur les territoires,
- soutenir des initiatives enrichissant l'offre culturelle dans les territoires,
- soutenir des projets de diffusion culturelle et participer à une démarche d'irrigation des territoires associant praticiens amateurs encadrés par des artistes et des techniciens professionnels,

- soutenir des initiatives associatives portant un projet relevant d'une démarche artistique et culturelle favorisant l'accès des citoyens aux différentes formes d'art.

Ces projets sont développés dans les domaines suivants : création numérique, langue régionale, jeux vidéo, arts visuels, arts vivants, cinéma, restauration du patrimoine, patrimoine culturel, patrimoine commémoratif, revues régionales historiques, aide aux librairies indépendantes, culture transfrontalière, etc.

Le **CESER Grand Est** (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional) est quant à lui une assemblée consultative régionale, qui donne des avis sur les politiques publiques à mettre en œuvre dans la région Grand Est. Bien que le CESER soit principalement axé sur les questions économiques, sociales et environnementales, il peut également être amené à se prononcer sur des sujets liés à la culture.

Dans le cadre de la culture, le CESER Grand Est peut être amené à donner son avis sur plusieurs aspects :

- les politiques culturelles régionales : le CESER peut émettre des recommandations sur les politiques culturelles à mettre en place dans la région, en tenant compte des besoins et des spécificités locales.

- l'aménagement du territoire et infrastructures culturelles : le CESER peut également se prononcer sur les questions d'aménagement du territoire et d'implantation d'infrastructures culturelles dans la région.

- la promotion de la diversité culturelle : le CESER peut encourager la promotion de la diversité culturelle dans la région, en soutenant la valorisation des cultures régionales, des traditions locales, ainsi que la mise en avant des expressions culturelles issues de la diversité des populations présentes dans le Grand Est.

- le développement du tourisme culturel : le CESER peut également contribuer à la réflexion sur le développement du tourisme culturel dans la région, en proposant des actions visant à mettre en valeur le patrimoine culturel et historique du Grand Est, et en favorisant la création d'itinéraires touristiques culturels attractifs.

7. La DRAC (Direction régionale des affaires culturelles Grand Est)

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est, service déconcentré du ministère de la Culture sous l'autorité du préfet de région, coordonne et met en œuvre sur le territoire de la région Grand Est la politique culturelle de l'État.

Ses missions portent sur les patrimoines, la création artistique et les industries culturelles.

- Elle participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.

- Elle contribue à la recherche scientifique dans les matières relevant de ses compétences.
- Elle concourt à la diffusion des données publiques relatives à la culture dans la région et les départements qui la composent.
- Elle veille à l'application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique dans les domaines susmentionnés en liaison avec les autres services compétents du ministère de la culture.
- Elle assure la conduite des actions de l'État, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, si besoin, son appui technique.
- Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les établissements publics relevant de ce ministère.
- Elle accompagne et soutient le développement du mécénat sur le territoire.

8. Le FEDER (Fonds européen de développement régional)

Le FEDER est l'un des principaux fonds structurels de l'Union européenne (UE) visant à réduire les disparités économiques et sociales entre les régions européennes. En région Grand Est, le FEDER peut jouer un rôle important dans le financement de projets culturels et patrimoniaux, bien que la culture ne soit pas son domaine principal d'intervention.

Il est l'un des trois fonds de la politique de cohésion. Dans le cadre de la programmation 2021-2027, la France bénéficie d'une enveloppe de 9,1 milliards d'euros au travers de 41 programmes.

En général, ces programmes s'adressent : aux jeunes âgés de 13 à 31 ans ; aux organisations de jeunesse ; à d'autres parties prenantes travaillant avec des jeunes.

Chaque projet doit concerner une zone rurale assez réduite, d'une population comprise entre 10 000 et 100 000 habitants. En France, l'ensemble du territoire national est éligible à l'exception des aires urbaines de plus de 50 000 habitants.

Pour le financement d'une association, il est impératif de déposer un dossier de demande de subvention en réponse à un appel à projets. Ce projet doit correspondre à une thématique suivie par la Fondation de France.

Il s'agit de favoriser la réduction des disparités régionales et le développement équilibré des régions européennes. Les régions concernées connaissent les mêmes difficultés : un faible niveau d'investissement ; un taux de chômage supérieur à la moyenne communautaire ; un manque de services aux entreprises et aux personnes ; une faible dotation en infrastructures de base. 70 % des crédits leurs sont réservés.

2^e Partie – Etat des lieux des offres et politiques culturelles dans les communes de Mulhouse Alsace Agglomération

1. Enumération des communes participantes

31 communes sur les 39 communes de Mulhouse Alsace Agglomération (soit un taux de participation de 79.5 %) ont répondu à notre questionnaire. L'état des lieux ci-dessous est le résultat des données collectées et s'avère non exhaustif.

Nous remercions pour leur collaboration les communes de Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Dietwiller, Eschentzwiller, Flaxlanden, Galfingue, Heimsbrunn, Hombourg, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit Landau, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Steinbrunn-Le-Bas, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

Nous regrettons l'absence de retour de 8 communes.

Proposition du groupe de travail : m2A devrait procéder à l'état des lieux complet de l'offre culturelle sur tout le territoire. L'existence d'une telle liste serait d'une grande aide pour les acteurs culturels, les communes et les différents publics.

2. Analyse des réponses - offres et politiques culturelles en fonction de 3 zones : zone urbaine (Mulhouse), zones péri-urbaines (18 communes) et zones rurales (12 communes)

Nous avons choisi de baser notre analyse en fonction de la localisation et la taille des communes, d'où le partage du territoire m2A en 3 zones bien définies :

- zone urbaine : ville-centre Mulhouse.

- zones péri-urbaines (18 communes) : Baldersheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Ottmarsheim, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim et Zillisheim.

- zones rurales (12 communes) : Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Dietwiller, Galfingue, Heimsbrunn, Hombourg, Niffer, Petit Landau, Steinbrunn-le-Bas, Zimmersheim.

Nous rappelons également que notre analyse s'aligne sur les réponses directes des communes et peut donc s'avérer non exhaustive.

a) Espaces et acteurs culturels dans les communes

Les chiffres indiqués dans le tableau récapitulatif ci-dessous sont basés essentiellement sur les données transmises par les communes et peuvent donc s'avérer incomplets.

Espaces culturels des communes :

Espaces culturels	Mulhouse	Zones péri-urbaines	Zones rurales	Total
Bibliothèque municipale ou associative	6*	5	5	16
Bibliothèque départementale	0	1	0	1
Médiathèque	1*	7	1	9
Bibliobus	x	5	4	10
Salle spectacle	x	9	3	>13
Salle polyvalente	x	16	11	>28
Cinéma	3	4	0	7
Musée	7**	3	2	12
Salle exposition	x	7	1	>9
Ecole de musique	x	12	5	>18
Conservatoire	1			1
Ludothèque	x	4	3	>8
Maison du patrimoine / monument historique / CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)	x	5 (Abbatiale Ottmarsheim, Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg Reiningue, Commanderie de Rixheim, Eglise Saint-Michel Ungersheim, Le Grand Canon de Zillisheim)	3 (Châteaux Rosen et Hombourg / Ecluse Le Corbusier Kembs-Niffer)	>9
Autres				
Maison des Associations		2		2
Archives municipales	1			1

* 6 bibliothèques-médiathèques et 1 médiathèque « arts de la Scène » dans le centre culturel de La Filature.

**Musée historique et Musée des Beaux-Arts labellisés Musées de France + Musée de l'Automobile, La Cité du Train, la Kunsthalle, le MISE, Electropolis.

Le « x » est indiqué quand le nombre total d'espaces culturels n'est pas connu, équivalant à minimum 1 (>1).

On peut noter une prépondérance des salles polyvalentes (>28) dans quasiment toutes les communes. A cela s'ajoutent les salles de spectacles, soit au total plus d'une quarantaine de lieux pouvant accueillir du public sur tout le territoire m2A. On dénombre également plus de 26 bibliothèques ou médiathèques installées sur une vingtaine de communes

ainsi que le passage du bibliobus sur une dizaine de communes. On constate en outre la présence de 17 écoles de musiques dans les communes péri-urbaines et rurales. Quant à la ville de Mulhouse, en plus de ses nombreuses écoles de musique dont le nombre exact ne nous a pas été communiqué, elle est également dotée d'un conservatoire.

Acteurs culturels :

Acteurs culturels	Mulhouse	Zones péri-urbaines	Zones rurales	Total
Bibliothécaire	89	>11	>5	>105
Prof. de musique	>70	>13	>5	>88
MJC / CSC	x / 8	5 / 6	4 / 1	>10/15
Troupe théâtre pro	>4	2	0	>6
Troupe théâtre amateur francophone	>5	12	3	>20
Troupe théâtre amateur alsacien	>4	6	1	>11
Chorale	11	16	9	36
Musique Harmonie/orchestre	10	13	4	27
Troupe danse	x	10	2	>13
Artiste en résidence	x	6	1	>8
Conteur	x	2	2	>5
Club photo	x	8	1	>10
Autres :				
Club lecture			1	1
ACL Association Culture et Loisirs		1	2	3
Troupe Folklore				
Fanfare	6	3		9
Société/Cercle d'histoire et/ou de Généalogie	1	1	1	3
Atelier de céramique		6		6
		1		1

Le « x » est indiqué quand le nombre total d'acteurs culturels n'est pas connu, équivalant à minimum 1 (>1).

On remarque le poids important du nombre de bibliothécaires (>105 - sachant que les communes n'ont pas toutes renseigné le nombre exact et que souvent ce sont des bénévoles qui prennent en charge la gestion des bibliothèques municipales et qui n'ont donc pas le statut de bibliothécaire) et du nombre de professeurs de musique qui sont bien représentés sur tout le territoire ainsi que la présence de nombreuses chorales et

troupes de théâtre. Le théâtre amateur francophone est plus ancré que le théâtre amateur alsacien.

Il y a également un fort dynamisme des associations de musique, harmonie, orchestre et fanfare ; les troupes de danse ne sont pas en reste. En revanche, on constate peu de communes proposant des résidences d'artistes.

Mentionnons quelques spécificités mulhousiennes :

- HEAR Haut Ecole des Arts du Rhin (arts du son et arts plastiques) ;
- Conservatoire de Musique, de danse et de théâtre (auditorium 300 places) ;
- La Filature, scène Nationale (2 salles de 1000 et 360 places) ;
- Le Noumatrouff (scène de musiques actuelles) ;
- Théâtre de la Sinne (théâtre à l'italienne 815 places) ;
- Théâtre de poche (150 places), Théâtre d'humour / L'Entrepôt ;
- L'AFSCO Matisse (164 places, scène de quartier dépendant d'un CSC) ;
- MCP cité – Maison de la Culture Populaire ;
- Centre d'Art contemporain d'intérêt national - la Kunsthalle ;
- Centre chorégraphique national (= Ballet de l'Opéra national du Rhin) ;
- Orchestre Symphonique de Mulhouse (labellisé Orchestre National de Mulhouse) ;
- Centre culturel Le Séchoir – 17 ateliers d'artistes ;
- Galeries d'art ;
- Centre culturel incubateur d'artistes MOTOCO (140 ateliers d'artistes) ;
- Incubateur d'artistes / Musique Le Squ'art ;
- Temple Saint-Etienne Réunion (concerts, chorales) ;
- Autres acteurs culturels non listés dans le tableau récapitulatif : ballet, libraires, illustrateurs, photographes, galeristes, éditeurs, cinéastes, plasticiens (graffeurs, graveurs, céramistes, sculpteurs, peintres, etc.).

Par ailleurs, quelques particularités sont à relever dans certaines autres communes péri-urbaines et rurales, ce qui révèle la belle richesse culturelle de notre territoire, même au plus petit échelon. En voici quelques exemples :

- **Zimmersheim** : ACL (Association culture et loisirs) qui gère diverses activités sportives et culturelles dont la chorale.

- **Kingersheim, Reiningue, Pfastatt** : Société d'Histoire / Association du patrimoine historique / Société d'Histoire et de Généalogie.
- **Ungersheim** : un centre sportif et culturel de 1700 m2 ; une MJC de 950 m2.
- **Berrwiller** : Conteur et libraire itinérant « Au vrai chic littéraire » 2x par an ; Espace de Vie Sociale DORFHISLA ; Association Culture et Loisirs (ACL).
- **Pfastatt** : MJC / Centre socioculturel La Bobine et Maison des Associations.
- **Ottmarsheim** : Section Astronomie du Centre Loisirs Ottmarsheim.
- **Riedisheim** : groupe folklorique, groupe de musique celtique, quatuor de jazz.
- **Steinbrunn-le-Bas** : régie culturelle communale.
- **Galtingue** : musée de Maurice Fischesser (Association Univers et Passions MF) ; Fédération Foyers Clubs Alsace – Projet Jeunesse.
- **Morschwiller-le-Bas** : Cercle St Ulrich (centre culturel), Dorfhüs, salle annexe de la mairie pour exposition ou conférence, Eglise ; cercle d'histoire (entretien d'un jardin médiéval, publication d'un histogramme, organisation de conférences et d'expositions) ; atelier de céramique, section d'initiation à la peinture et au dessin.
- Boîtes à livres et clubs de lecture dans plusieurs communes.

b) Les politiques culturelles des communes ayant répondu

- **En zone urbaine**

Les choix de **Mulhouse** en matière de culture se caractérisent essentiellement par :

- une politique culturelle à la fois ambitieuse et solidaire laissant la part belle à la création artistique et au spectacle vivant avec une offre foisonnante, des équipements, des acteurs et partenaires culturels nombreux (88 associations bénéficient d'une subvention), des labels et dispositifs d'excellence (Ville Pays d'art et d'histoire, Musées de France, Centre d'art contemporain d'intérêt national CACIN, Scène nationale, Scène de musiques actuelles, Centre chorégraphique national, orchestre national en région, DEMOS...);
- un soutien fort aux artistes du territoire impliqués dans la vie de la Cité (140 ateliers d'artistes à Motoco avec loyers réduits, studios son & vidéo, espaces de co-working au Squ'art, studios et centre ressources au Noumatrouff) et une volonté de décliner les droits culturels pour tous avec une labellisation 100% EAC – Education Artistique et Culturelle - en cours (actions de médiation et de démocratisation menées auprès des 23 300 jeunes mulhousiens dont le dispositif d'excellence DEMOS piloté par le Conservatoire en lien avec la Philharmonie de Paris) ;

- des tarifs jeunes et solidaires dans les principales structures culturelles (La Filature, OSM, bibliothèques), des musées municipaux en entrée libre, un festival arts de la rue gratuit - un grand soutien aux arts populaires et urbains (fresques et arts visuels dans la ville : œuvres d'artistes contemporains de renom Daniel Buren / Tram – Jean Nouvel / Cité Manifeste...et M.U.R. rue de la Moselle, outil de promotion du street art) ;
- une volonté de promouvoir l'identité alsacienne et de développer la fierté des Mulhousiens à travers la connaissance des figures emblématiques du territoire (Alfred Dreyfus, William Wyler, Thierry Mieg, Nicolas Koechlin, Jean Dollfus. Henriette Reber, Josué Hofer, Lily Ebstein, etc.).

Trois orientations pour l'avenir

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2023, la politique culturelle de la Ville de Mulhouse a fait l'objet de la présentation d'une nouvelle feuille de route construite autour de trois orientations :

Orientation 1 – L'action culturelle comme moteur des politiques locales et actrice des transformations de la Ville en dialogue avec les habitants. Cela passe par la construction d'un projet sur les mémoires intimes et collectives qui entre en résonance avec les projets ambitieux de rénovation urbaine en cours à Mulhouse. Cela implique aussi d'aller au-devant des habitants pour partir de leurs besoins et leur proposer des formes singulières et adaptées en développant le « hors-les-murs ».

Orientation 2 – Soutenir les capacités créatrices du territoire et maintenir l'excellence artistique, scientifique, technique de l'offre culturelle et le soutien à la fabrique culturelle locale.

Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs culturels aujourd'hui est le premier levier pour maintenir le haut niveau d'exigence et de services culturels proposés aux Mulhousiens, pour lesquels la Ville de Mulhouse bénéficie de labels nationaux.

Orientation 3 – Susciter le goût de vivre l'art et contribuer à la culture dans la convivialité et le partage, dès le plus jeune âge.

Le rôle de l'éducation artistique et culturelle est essentiel et doit permettre de développer les pratiques amateurs et de lever les freins à l'accessibilité que l'on constate aujourd'hui.

- **En zones péri-urbaines**

D'après l'analyse des réponses données par les 18 communes situées en zone péri-urbaine, voici les lignes récurrentes de leur politique culturelle :

- Attribution de subventions annuelles aux associations locales (culturelles, sportives, culturelles), voire de subventions exceptionnelles selon les communes.

- Soutien administratif, humain, technique et financier aux associations : prise en charge des fluides liés au bâtiment, des travaux d'entretien et de rénovation ; soutien de la part des équipes techniques et administratives lors de manifestations ; prêt de chapiteaux, sono, etc.

Pour l'achat de matériel, des subventions d'investissement peuvent être accordées par le conseil municipal.

- Soutien logistique : mise à disposition gratuite pour les associations locales des salles d'entraînement pour les associations sportives et des salles polyvalentes, municipales, multi-activités, club-house, festives et de rencontres pour les associations culturelles, pour leurs manifestations et leurs Assemblées Générales.

- Présence dans certaines communes d'un organisme auquel les associations peuvent adhérer (ex. CCVA - Conseil Communal de la Vie Associative ou OMSAP - Office Municipal des Sports et des Arts Populaires), véritable interface du monde associatif avec la collectivité et dont l'objectif est de fédérer les structures.

- Priorité aux associations communales pour tenir la restauration lors des diverses manifestations communales.

Quelques spécificités, mises en pratique dans certaines communes, peuvent également être mentionnées :

- **Sausheim** : la commune compte une cinquantaine d'associations, la Maison des Associations en abrite une quinzaine et les autres occupent des locaux dédiés. La salle de l'ED&N est avant tout une salle de spectacles (entre 50 et 60 par an) mais elle est aussi à disposition une fois l'an des associations qui souhaitent y faire leur propre évènement. L'ED&N accueille également des artistes en résidence et accompagne les artistes locaux dans leur création artistique. Subventionnée pour un tiers de ses besoins, la salle organise des évènements d'entreprise afin d'équilibrer ses finances. Depuis 2023, l'ED&N organise tout au long de l'année scolaire des projets avec les 500 élèves des trois écoles de la commune qui sont partie prenante dans la création d'un spectacle. Les classes sont soutenues par des intérimaires du spectacle afin de présenter en fin d'année scolaire une restitution à tous les élèves et leurs parents.

- **Ottmarsheim** : la commune a pour objectif de développer une vie culturelle de qualité dans la commune car cela fait partie de l'histoire du village et participe au bien-être de chacun(e) en renforçant la vie sociale et artistique à tout âge. Étant donné son patrimoine historique (l'Abbatiale), le village a un capital culturel fort qui constitue son identité. Il lui permet de rayonner mais également d'apprendre, voyager, innover afin de développer les animations, conférences et expositions.

- **Illzach** : la mairie ne dispose pas en tant que tel d'un service culturel mais soutient très fortement l'association ESPACE 110, Centre culturel d'Illzach et acteur incontournable pour la commune et toute l'agglomération (labellisé architecture contemporaine remarquable ;

programmation cinéma à l'auditorium ; plus de 135 activités avec 219 créneaux de cours ; 1 quarantaine de spectacles ; 7 résidences par an).

L'ESPACE 110 fait donc office de service culturel pour la ville car il collabore très étroitement avec ses services et coorganise avec la ville de nombreuses manifestations pour les Illzachoises. (ex. Bédéciné). Par ailleurs, l'orientation culturelle prise par l'Espace 110 est le soutien à la création régionale « texte et corps » par le Théâtre, la danse et le spectacle de marionnettes. Ils ont d'ailleurs obtenu l'appellation *Scène Conventionnée d'Intérêt National « Art et Création »* en avril 2024.

- **Kingersheim** : depuis plus de 30 ans, Kingersheim a fait de l'éducation artistique, culturelle et de loisirs sa priorité en plaçant l'enfant et les familles au centre de ses politiques.

MOMIX (Festival international jeune public) est l'emblème de cette politique. Il faut également mentionner l'association CREA (Centre de Ressources, d'Echanges et d'Animation) qui se charge de la mise en œuvre d'activités socio-éducatives artistiques et culturelles reconnues de qualité, rassemblant en moyenne 500 enfants et adolescents chaque semaine, telles que le théâtre (dont 2 classes du Conservatoire), la danse, le cirque et la musique (avec une école de musique forte de 100 à 120 pratiquants chaque année) ; le Service Culture et Evènements de la Collectivité met à disposition des salles et bâtiments communaux dont la salle de spectacle TIVAL et une maison pour accueillir les artistes en résidence avec 3 appartements.

Kingersheim compte également une cinquantaine d'associations sportives, culturelles et d'action sociale.

- **Reiningue** : mutualisation de l'Ecole de musique avec Heimsbrunn.

- **Lutterbach** : organisation de manifestations musicales par la commune : fête de la musique, music'o parc (en août, remplace festival jazz), Festi Grenadine sur Lutterbach avec LA BOBINE de Pfstatt, théâtre plein air (2 fois par an).

- **Morschwiller-le-Bas** : la commune organise les « grandes manifestations » et veille à l'accès gratuit pour tous les habitants : Salon de printemps des artistes locaux (peinture, sculpture et céramique), Jardin des Passions (Salon de printemps auquel sont rajoutés des ateliers interactifs, des concerts en plein air, etc.). La commune emploie également une intervenante musicale dans les écoles (agent communal) pour l'accès à la culture musicale des enfants.

- **En zones rurales**

Nous y retrouvons quelques pratiques culturelles générales appliquées dans les communes plus grandes :

- La mise à disposition gratuite de salles et locaux dédiés aux activités des associations ou de la bibliothèque/médiathèque/ludothèque et au stockage de matériel, de moyens

financiers (subventions annuelles souvent fixes et d'autres exceptionnelles), humains et techniques (mutualisation d'équipements comme les tentes, tables et chaises, tapis, grilles d'exposition) au profit des associations qui organisent des manifestations ouvertes au public. Les frais de fonctionnement et d'investissement des salles sont supportés par les communes.

- Certaines bibliothèques municipales proposent, outre le prêt gratuit d'ouvrages, des animations (lectures, jeux) et des spectacles avec intervenants culturels. Ce sont généralement des bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque.

- L'organisation de concerts ou spectacles publics, de spectacles pour les écoles, de fêtes de Noël pour les aînés, de diverses manifestations festives, associatives et sportives ; l'organisation d'expositions des artistes et créateurs locaux.

Dans les communes rurales également, quelques particularités peuvent être mises en avant :

- **Bantzenheim** : le choix a été fait de subventionner des activités communales pour les jeunes de moins de 18 ans.

- **Hombourg** : la commune souhaite soutenir les organisateurs et les institutions culturelles en étant un vrai partenaire au niveau communal, elle est partenaire de plusieurs institutions culturelles qui viennent sur place : 1 spectacle MOMIX, 1 spectacle La Filature Nomade, 1 spectacle Festival ETSETALA (Staffelfelden), 1 concert Festival Météo au Château, 1 partenariat avec la Biennale de la Photo de Mulhouse (expo en plein air d'un photographe).

c) Les politiques budgétaires

Le manque d'informations recueillies par les communes et la disparité des réponses ne nous permettent pas de réaliser une analyse pertinente et complète de ce point. Il est en effet difficile de donner un ordre d'idée du budget attribué à la culture car celui-ci est souvent spécifique à la taille de la commune et aux orientations culturelles de la municipalité.

- **En zone urbaine**

Mulhouse consacre environ 18 % de son budget au poste culture.

Budget alloué au poste culture en 2022 : 25,7 M€ pour le fonctionnement (RH inclus) – 17,9 M€ soit 70 % pour les équipements en régie et 7,7 M€ dont 4 M€ (30 %) pour les subventions aux associations (dont 2,9M€ pour La Filature, scène nationale) et 3,7 M€ pour les contributions aux établissements publics (HEAR et l'Opéra national du Rhin).

88 associations ont été subventionnées (85 % du budget réparti entre Filature, Opéra et HEAR).

Budget alloué au poste culture en 2023 : 25 M€.

- **En zones péri-urbaines**

Budget alloué au poste culture en 2022 : entre 3 360 et 1 708 315 €.

Budget alloué au poste culture en 2023 : entre 3 000 et 1 605 155 €.

% du budget annuel des communes consacré à la culture : de 0.33 % à 10,4 % (ce taux est purement indicatif, toutes les communes n'ayant pas répondu à cette question).

Notons quelques cas particuliers :

Sausheim : subvention de 437 000 € pour l'ED&N en 2022 et 2023.

Kingersheim : subvention de 910 000 € à l'association CREA.

Illzach : subvention de 1 000 000 € à l'Espace 110.

- **En zones rurales**

Budget alloué au poste culture en 2022 : entre 5 000 et 180 000 €.

Budget alloué au poste culture en 2023 : entre 3 000 et 180 000 €.

% du budget annuel des communes consacré à la culture : de 2,5 % à 6.83 % (du budget de fonctionnement).

Quelques spécificités :

Bantzenheim : 17 600 € pour la médiathèque (spectacles et achats).

Pour certaines communes, pas de montant spécialement affecté à la culture, les sommes sont allouées au cas par cas, et par votation par le conseil municipal.

d) Types de manifestations culturelles et fréquence

- **Manifestations culturelles courantes**

Types de manifestations	Mulhouse	Zones péri-urbaines	Zones rurales	Total
Concert/Récital	320	160	29	509
Danse	42	31	3	76
Chorale	21	44	12	77
Théâtre francophone	110	80	14	204
Théâtre alsacien	x	26	6	>33
Spectacle de rue	30	15	3	48
Cirque	11	14	2	27
Exposition	>50	75	7	>132

Conteur	x	54	9	>64
Spectacle pour enfants	>48	168	11	>227
Animations scolaires	x	x	x	x
Autres				
Folklore/Carnaval	11			11
Fanfare/Harmonies	39			39
Orchestre	11			11
Opéra	20			20
Pluridisciplinaire	19			19
Projection/Diaporam		1	2	3
a		8	1	9
Conférences				

Le « x » est indiqué quand le nombre total de manifestations culturelles n'est pas connu, équivalant à minimum 1 (>1).

On observe une offre musicale très riche sur le territoire avec près de 600 manifestations dans ce domaine ainsi qu'une profusion de spectacles s'adressant au jeune public (>227), grâce entre autres aux festivals MOMIX, RAMDAM, FESTIGRENADINE et Mômes en scène. Il faut également mentionner une belle présence de l'offre théâtrale (plus de 230 représentations par an) et principalement du théâtre francophone (204).

On peut également constater une dynamique du territoire pour l'organisation d'expositions (>132).

Concernant les animations pour les scolaires (indénombrables), 21 communes en organisent (la ville de Mulhouse, 5 communes rurales et 15 communes péri-urbaines), sous diverses formes, comme l'accueil des classes 1 à plusieurs fois par mois à la bibliothèque / médiathèque (séances de lecture et emprunts), les interventions de bibliothécaires dans les classes ou des spectacles pour enfants de la primaire organisés par la bibliothèque ; un spectacle musical de fin d'année ou encore une découverte des instruments de musique dans les classes.

Pour la plupart des communes, les animations scolaires sont surtout du domaine des enseignants.

Certaines communes offrent parfois des animations périscolaires et extra-scolaires (pendant les vacances).

Enfin, les manifestations populaires telles que le Carnaval et la Fête de la musique restent des incontournables et donnent lieu à des festivités dans presque chaque commune.

■ MULHOUSE :

La Ville de Mulhouse ne dispose pas de chiffres sur l'ensemble des structures, compagnies et associations et ne peut donc prétendre à l'exhaustivité en raison du nombre important de manifestations.

A titre indicatif, voici un récapitulatif - par domaine - des spectacles donnés pendant la saison 2022-2023 à La Filature et au Théâtre de La Sinne par les plus importantes structures (Orchestre, Opéra, Ballet de l'OnR, Tréteaux jeunesse et spectacles en tournée), ainsi qu'à l'Entrepôt.

A La Filature et au Théâtre de la Sinne :

Musique	67	32%
Théâtre	61	29%
Danse	36	17%
Opéra	20	10%
Pluridisciplinaire	14	7%
Cirque	9	4%
Total général	207	100%
+ L'Entrepôt (théâtre d'humour)	42 à 47	

La présence de l'Opéra du Rhin sur le territoire et la richesse de sa programmation renforce l'attractivité du territoire.

Au conservatoire Huguette Dreyfus :

Musique	173	91%
Danse	6	3%
Théâtre	5	3%
Pluridisciplinaire	5	3%
Extérieur	1	1%
	190	100%

Les concerts :

L'Orchestre symphonique de Mulhouse propose chaque année environ 40 productions (concerts symphoniques ou de musique de chambre, ciné-concerts, concerts famille et/ou coproductions lyriques et cinématographiques - avec La Filature, l'Opéra national du Rhin et des festivals régionaux ou nationaux.

Le Conservatoire propose chaque année environ 170 concerts (musique de chambre surtout).

Le Noumatrouff, scène de musiques actuelles (Smac), propose environ 80 concerts par an dont 18 hors les murs.

· Le théâtre :

L'Entrepôt, théâtre d'humour propose plus de 40 spectacles par an avec des stars du one man / woman show).

Théâtre Poche Ruelle : 2 à 3 pièces montées chaque année par Jean-Marie Meschaka et présentées de nombreuses fois.

· Les spectacles de rue : x 30 environ sur l'année (Scènes de rue - Pop up / Jeudis du Parc au Parc Salvator de juillet en août).

· Les expositions x20 + environ 3 par an par structure : Galerie de La Filature, Musées, Kunsthalle, Bibliothèque Grand'rue, Chapelle Saint-Jean, Cour des Chaînes, Séchoir.

· Les contes : de nombreux rendez-vous dans les bibliothèques municipales et librairies, croisement art et livres aux Musées des Beaux-Arts et historique.

· Les spectacles pour enfants : x32 à La Filature et au Théâtre de la Sinne (Tréteaux Jeunesse, Ballet de l'ONR et OSM) ; x11 (plusieurs représentations) sur Pop'up, Jeudis du parc ; x5 sans compter toutes les petites formes proposées dans les CSC, Bibliothèques, Librairies et Musées, Parcs (Salvator, Maison des Berges / Vitarue, Rue de la Navigation (Drouot), PMI (tout-petits).

Rencontres d'écrivains et ateliers d'écriture, prix littéraires en bibliothèques en partenariat avec les libraires, accueil de conteurs, classes de Ville Patrimoine, Rentrée en Musique, concerts de musique de chambre et ateliers de pratique musicale par l'OSM, CHAM classes horaires aménagées Musique, Chorale, Danse, Orchestre DEMOS (120 enfants par cohorte annuelle) avec le conservatoire, visites guidées et ateliers pédagogiques dans les Musées (historique, Beaux-Arts, Kunsthalle + musées privés) et du Patrimoine architectural par la Maison du Patrimoine / CIAP, ateliers d'arts plastiques et résidences artistiques, spectacles jeune public par les Tréteaux Jeunesse au Théâtre de la Sinne ou dans la classe (petite forme avec 1 comédien(ne) et 1 musicien).

■ Quelques manifestations culturelles spécifiques dans les autres communes de m2A :

- Fêtes de quartiers ;

- Fêtes autour du périscolaire ;

- Spectacles de Noël et de fin d'année et fêtes de la musique dans la plupart des communes ;

- **Zillisheim** : visites du Grand Canon ;

- **Ottmarsheim** : visites théâtralisées ponctuelles de l'abbatiale ;

- **Battenheim** : animations scolaires en partenariat avec l'association des Copains d'Abords de Sausheim ;

- **Illzach** : grâce à un fort travail de médiation et d'éducation artistique et culturelle mené par l'Espace 110 autour de la programmation culturelle, plus de 7000 jeunes d'Illzach et de l'agglomération mulhousienne se voient proposer des activités sous forme d'actions de sensibilisation avant la venue d'un spectacle, d'ateliers de pratiques artistiques, de visites d'expositions, de projections de films dans le cadre de dispositifs d'éducation à l'image,

d'activités et loisirs les mercredis et vacances scolaires (accueil de loisirs projets de médiation menés par l'Ecole de musique...), en lien avec la bibliothèque (sensibilisation à la lecture, intervention de contes, etc.), autour du festival Bédéciné (2400 jeunes concernés en 2022 avec plus de 35 demi-journées d'intervention d'auteurs et d'illustrateurs, ainsi que d'activités sportives) ;

- **Kingersheim** : collaboration avec les écoles sur les projets ACMISA, animations proposées dans le cadre du PEAC mené par le CREA ainsi que par la Médiathèque (accueils, lectures, jeux de piste littéraires, expositions...);

- **Ungersheim** : animations scolaires telles que cinéma, jardin pédagogique, interventions au maraichage communal, mare pédagogique, transport hippomobile, Aventure citoyenne ;

- **Berrwiller** : une dizaine de rencontres-conférences en alsacien par an, livres au vert avec LFL « Lire et Faire Lire », 1 spectacle pour enfants avec Mediabus m2A et EVS (Espace de Vie Sociale), animations scolaires, périscolaires et extra-scolaires : lectrices bénévoles de « Lire et Faire Lire » (1x par semaine dans les classes d'école), stages d'initiation à l'alsacien pour les enfants, 1 spectacle de la Filature nomade et 4 à 5 sorties à la Filature ;

- **Reiningue** : stage de voile au plan d'eau de Reiningue et mise à disposition de l'équipement sportif de la commune pour les scolaires ;

- **Pfastatt** : la MJC propose des activités de danse, théâtre, marionnettes pour les scolaires ;

- **Wittelsheim** : animations scolaires telles que « découverte des instruments de la famille des cuivres », interventions d'une musicienne intervenante (DUMI) dans les écoles maternelles et élémentaires ;

- **Wittenheim** : plusieurs concerts (1 ½ douzaine par l'école de musique, la Fête de la musique, le bal de la fête de la République, celui des vœux du Maire) ; 10 expositions ponctuelles et permanentes, 1 dizaine de spectacles pour enfants ; animations scolaires (RAMDAM, expositions commentées, spectacles de la médiathèque, volet scolaire sur les manifestations de la ville qui s'y prêtent) ;

- **Flaxlanden** : diaporamas par le club Vidéo et Photo tous les 2 mois ;

- **Riedisheim** : séances de cinéma pour les scolaires.

- **Les spectacles itinérants**

La Filature Nomade est le spectacle itinérant le plus répandu dans les communes de m2A. 6 communes rurales (Bantzenheim, Berrwiller, Bollwiller, Dietwiller, Hombourg, Petit Landau), 8 communes péri-urbaines (Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Ottmarsheim, Pfastatt, Riedisheim, Rixheim, Wittelsheim) et certaines structures de la ville de Mulhouse accueillent ce dispositif chaque année, parfois plusieurs fois par an. Quelques sorties à La Filature sont également prévues pour certaines communes.

Voici un petit tour d'horizon des spectacles itinérants qui sont régulièrement accueillis dans les communes du territoire :

- **Illzach** : Opéra du Rhin à l'Espace 110 dans le cadre de la Quinzaine de la Danse ;
- **Bollwiller** : la Troupe Acte 5 ;
- **Kingersheim** : Filature nomade dans le cadre de Les Vagamondes et en partenariat sur des spectacles durant le Festival MOMIX ; accueil de programmations musicales en partenariat avec le Noumatrouff et de concerts proposés par des associations ou des collectifs ;
- **Pfastatt** : la MJC a un partenariat avec l'Eden ;
- **Hombourg** : Filature Nomade, MOMIX, Festival Météo, Etsetala ;
- **Riedisheim** : Filature Nomade (1x an), OSM (1x an) ;
- **Richwiller** : OSM (1x/an) ; Harmonie des Mines ;
- **Rixheim** : Filature nomade x1 ; Opéra du Rhin x1 ; les compagnies L'Armoise et Atelier Mobile ;
- **Mulhouse** : Filature nomade (2x/an) dans le CSC, l'Opéra du Rhin (2x/an) au Sémaphore, Lycée Lavoisier, CSC Pax.

L'OMS : l'Orchestre est en résidence permanente à La Filature et se produit partout dans la Ville - classes, parcs, gymnases, CSC, Maison de retraite-EHPAD.

Chaque année, sur le champ de foire pendant 1 semaine, Mulhouse accueille le Cirque Grüss. En février 2024, La Filature a accueilli le Cirque Eloïse –Québec à La Filature pour 4 représentations.

Proposition du groupe de travail : L'offre des spectacles itinérants nous paraît sous-exploitée par les communes de m2A. Peut-être n'est-elle pas encore assez connue. Une campagne de communication auprès de toutes les communes de l'Agglomération devrait être effectuée une fois par an par m2A et par les structures culturelles qui offrent ce genre de dispositif.

- **Festivals et partenariats**

Au moins 15 communes du territoire (3 rurales, 11 péri-urbaines et Mulhouse) organisent chez elles des festivals :

- Fêtes de la musique dans de nombreuses communes ;
- **Bollwiller** : SAJ (Festival des jeunes) + cavalcade ;

- **Heimsbrunn** : festival Pokheimon ;
- **Zimmersheim** : festival de danse de rues organisé par l'ACL durant 1 week-end en 2022 ;
- **Illzach** : festival international de la bande dessinée Bédéciné (Espace 110) ; Nuits d'été (coorganisé par la ville d'Illzach et l'Espace 110), Fun Car Show (ville d'Illzach) ;
- **Kingersheim** : festival MOMIX (CREA) et la Grande Lessive (médiathèque) ;
- **Ottmarsheim** : partenaires du festival « Voix et route romane » (concert dans l'abbatiale d'Ottmarsheim) organisé par l'association Arts et Lumières en Alsace ;
- **Pfastatt** : festival Jeunes Publics « Festi'Grenadine » + festival amateur jeunesse « Môm'en scène » ;
- **Reiningue** : ponctuellement festival de musique africaine ;
- **Richwiller** : Marché Littéraire et Paysan en août ;
- **Rixheim** : une année sur deux « Les Médiévales » et « FAERIX » Littérature Fantasy ;
- **Ungersheim** : Fête du Cochon, Festival éco-équitable ;
- **Wittelsheim** : « Partir en livre » ;
- **Wittenheim** : festival Augenblick, festival du livre jeunesse RAMDAM ;
- **Zillisheim** : soirée foodtrucks sur 2 soirées consécutives ;
- **Mulhouse** : en tant que ville-centre réunissant un grand nombre de structures et acteurs culturels, Mulhouse organise chaque année de nombreux festivals tels que Le Printemps du Tango, Scènes de rue / Pop up (arts de la rue), Biennale de l'art contemporain, Jeudis du Parc, motàmot (écriture), Festival sans nom (librairie Bisey / polar), Festival Augenblick (cinéma allemand), Les petites bobines (ciné jeunesse), Microsiphon (arts visuels), Les Nuits de l'Étrange (spectacles), la Quinzaine de la Danse, Musaïka (musique du monde, AFSCO et Ville de Mulhouse), Festival de jazz Météo (musiques expérimentales et improvisées), Festival des Contes (AFSCO).

De plus, 13 communes (5 rurales, 7 péri-urbaines et Mulhouse) organisent des manifestations ou festivals en partenariat avec d'autres communes de l'Agglomération. En voici quelques exemples :

- **Bantzenheim** : la médiathèque participe aux manifestations organisées par la Bibliothèque d'Alsace (Colmar) ; activités PCA Petite Camargue Alsacienne ; «bibliothèques à la Une » (maintenant remaniée et intitulée « Festival Décodage ») ; VOOLP (aujourd'hui « L'Alsace se raconte ») ;
- **Bollwiller** avec **Pulversheim** et **Berrwiller** = Festival des Jeunes (SAJ) ;
- **Dietwiller** : 1.2.3 Bougez en septembre (challenge sportif) avec Schlierbach et Landser ;

- **Hombourg** : Festival Météo et Filature Nomade avec les communes de Petit-Landau, Ottmarsheim et Mulhouse = coordination des artistes ou troupes/compagnies de théâtre afin de varier les spectacles ;
- **Petit Landau** : Rallye « Faites du Vélo » avec les autres communes de la bande rhénane Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim ;
- **Illzach** : la Quinzaine de la Danse (coorganisé par l'Espace 110 avec la ville de Mulhouse, la Filature et le Ballet de l'Opéra du Rhin) ; Scènes d'Automne en Alsace avec les communes de Kingersheim, Mulhouse, Colmar et Saint-Louis ; co-accueil de spectacles avec le CSC La Passerelle de la ville de Rixheim ;
- **Kingersheim** : plusieurs structures partenaires durant le festival « Momix en ballade » avec les spectacles « décentralisés » (principalement en Alsace) : Illzach, Rixheim, Saint-Louis, Huningue, Waldighofen, Oberhausbergen ;
- **Lutterbach** : Festi Grenadine sur Lutterbach avec le CSC LA BOBINE de Pfastatt ;
- **Ottmarsheim** : sur proposition de projet par des associations ;
- **Pfastatt** : Festi'Grenadine avec Lutterbach ; Festival Météo ;
- **Sausheim** avec **Kingersheim** : MOMIX ;
- **Wittelsheim** : récital de chants avec Spechbach ;
- **Mulhouse** : Concert du Nouvel an de l'OSM, Quinzaine de la Danse (Espace 110), Momix (CREA), Météo campagne, Festival de musique de Masevaux, 2 concerts décentralisés - hors les murs - de l'OSM par an, Biennale de la photographie.

Partenariats avec Riedisheim, Illzach, Kingersheim, Rixheim, Richwiller, Lutterbach, Hombourg, Guewenheim.

- **Animations culturelles dans les lieux d'hébergement**

Peu de communes (2 rurales, 7 péri-urbaines et la ville de Mulhouse) organisent des manifestations dans les lieux d'hébergement tels que les EHPAD ou résidences seniors, foyers pour personnes en situation de handicap, foyers de jeunes, de travailleurs, etc. Ce sont surtout les communes ayant sur leur territoire ce type d'établissement qui effectuent cette démarche et il s'agit plus généralement de financements par les mairies ou collectivités que de l'organisation proprement dite. Chaque structure possède d'ailleurs son propre service en charge de l'organisation d'activités avec un ou plusieurs salariés.

Voici quelques exemples cités par certaines communes dans leurs réponses :

- **Bollwiller** : animations à l'EHPAD ;
- **Heimsbrunn** : concerts, récitals et olympiades dans l'EHPAD Groupe ORPEA ;

- **Illzach** : l'Espace 110 propose des projets intergénérationnels avec les résidents de l'EHPAD Le Séquoia ; de l'accueil, de la médiation, des spectacles et des ateliers de rencontres avec des artistes en direction des jeunes de l'ITEP Saint Jacques, de l'IDS Le Phare et de l'ADAPEI Papillons blancs ;
- **Kingersheim** : intervention des chorales, lectures par la Médiathèque dans les Résidences Séniors ;
- **Richwiller** : ateliers intergénérationnels à l'EHPAD dans le cadre des activités « Spécial Jeunes » ;
- **Riedisheim** : animations autour de la lecture ; des concerts de chant chorale lors de la fête de la musique – EHPAD et résidences séniors ;
- **Rixheim** : concerts et animations diverses, dans l'EHPAD Saint Sébastien ;
- **Sausheim** : Intervention du conseil municipal des Jeunes, Incroyables comestibles, Fête de la médiathèque ;
- **Mulhouse** : Projections - ciné-débats dans le cadre de l'année William Wyler pour les EHPAD et CSC ; rencontres intergénérationnelles - enfants et seniors - (Service Famille et Parentalité + artistes) ; concerts de Harpe de Claire Isselin (au pied du lit des résidents malades et très âgés) et concerts de musique de chambre de l'OSM ; « Ciné cool » avec les Papillons blancs (séances de cinéma encadrées pour personnes en situation de handicap); ateliers divers avec des artistes (danse, chant, percussions, céramique, peinture).

Dans quels lieux ? Résidences Sainte-Marie, EHPAD du Beauregard, Bethesda, Ecureuils, Arc, Centre socio-culturel Bel-Air (Ciné-Bel-Air).

3^e Partie – Analyse des freins d'accès à la culture sur notre territoire et identification des publics n'accédant pas ou difficilement à la culture

1. Le point de vue des communes

a) Types de publics participant majoritairement aux manifestations et/ou fréquentant les lieux culturels

Peu de communes ont répondu. Par ailleurs, la disparité des types de réponses ne nous permet pas de réaliser une analyse appropriée. Un constat semble toutefois pouvoir être fait → les publics varient généralement selon le type d'évènement culturel. En général, concernant le public scolaire, les classes des écoles sont invitées à des expositions (où ils échangent avec les artistes) et à des avant-premières de spectacles.

Avis de Mulhouse : « Nous n'avons pas actuellement les outils de statistiques pour donner des pourcentages globaux sur l'ensemble des structures culturelles. Il y a beaucoup d'actions en direction des publics scolaires faites par La Filature, l'Opéra et l'Orchestre symphonique, les Tréteaux Jeunesse ainsi que par les Musées et la Kunsthalle (Centre d'art contemporain d'intérêt national). Il y a une carte Pass' temps seniors pour les retraités qui leur donne droit à des tarifs très avantageux ».

b) Identification et analyse des freins d'accès à la culture

Ci-dessous les freins d'accès à la culture les plus fréquemment cités par les communes :

FREINS	Mulhouse	Zones péri-urbaines	Zones rurales	Total
Difficulté d'accès			1	1
Absence de transport public	1	8	2	11
Coût	1	14	3	18
Difficulté de stationnement		1		1
Horaire	1			1
Absence d'intérêt	1	7	6	14
Méconnaissance de l'offre existante	1	15	4	20
Préjugé négatif	1	4	5	10

La méconnaissance de l'offre semble être pour les communes le principal frein d'accès à la culture sur le territoire m2A (20), suivie de près par le coût (18). L'absence d'intérêt (ou intérêt moyen) représente également un facteur important (14). Viennent ensuite les préjugés négatifs (10) ainsi que l'absence ou la fréquence insuffisante de transports publics pour se rendre aux espaces culturels (11).

Les horaires (des spectacles, des manifestations ou d'ouverture des lieux culturels), quant à eux, semblent convenir et le public ne semblerait pas rencontrer de difficultés d'accès ou de stationnement. Du moins, ces difficultés n'ont-elles pas été identifiées comme des freins d'accessibilité à la culture par les communes.

Nous rappelons que cette analyse se base sur les réponses des communes et qu'elle ne reflète éventuellement pas l'avis des différents publics.

D'autres freins ont par ailleurs été cités par les communes :

- **En zone rurale**, le manque de bénévoles dans le monde associatif a été pointé du doigt plusieurs fois ; la fréquence insuffisante des transports publics et l'attirance des offres mulhousiennes au détriment des offres locales ont également été mentionnées.

- **En zone péri-urbaine**, on déplore le fait qu'il y ait très souvent des manifestations similaires à la même date sur le même territoire, que certaines offres proposées par les grandes villes paraissent réservées à une élite ; qu'il y ait une baisse drastique des moyens financiers du côté de l'Education Nationale pour accompagner plus de projets dans les écoles et que la multiplicité des offres rende le choix parfois trop difficile, sans parler de la concurrence avec les loisirs privés.

- Du côté de **Mulhouse** on parle plutôt de précarité, d'illettrisme, de phobie sociale post-covid, d'isolement, du fait de se sentir illégitime dans un lieu de Culture, de ne pas avoir reçu d'éducation artistique et culturelle, de ne pas savoir choisir parmi l'offre pléthorique, et enfin de se cantonner à la Culture via les écrans (TV, streaming sur smartphone).

Si on regarde plus attentivement, l'accès à la culture peut être entravé par plusieurs facteurs, notamment :

- **les barrières économiques** : les coûts associés à la participation à des événements culturels, l'achat de livres, l'inscription à des cours d'art ou de musique, etc., peuvent être prohibitifs pour certaines personnes, en particulier celles vivant dans des situations économiques précaires.

- **les inégalités sociales** : les inégalités sociales peuvent limiter l'accès à la culture. Par exemple, les personnes issues de milieux défavorisés peuvent avoir moins d'opportunités pour être attirées par la culture, que ce soit en raison de contraintes financières, de manque d'accès à l'éducation, ou d'un manque de soutien familial.

- **le manque d'infrastructures culturelles** : dans certaines régions, en particulier dans les zones rurales ou défavorisées, il peut y avoir un manque d'infrastructures culturelles telles que des musées, des bibliothèques, des salles de spectacle, etc., ce qui rend difficile l'accès à la culture pour les habitants et peut limiter leur intérêt et leur participation à la culture dominante.

- **les barrières physiques et mentales** : les personnes handicapées peuvent rencontrer des obstacles physiques pour accéder aux événements culturels ou aux institutions, en raison de l'absence de rampes d'accès, d'ascenseurs, de toilettes adaptées, de sous-titres pour les films, etc. De même, les barrières mentales telles que la stigmatisation ou le manque de sensibilisation peuvent empêcher certaines personnes de participer à des activités culturelles. Mais force est de constater que, dans un cadre légal d'obligation d'accessibilité, d'énormes efforts ont été fournis par les structures culturelles et les collectivités ces dernières années pour faciliter l'accès à tous.

- **le manque de transports publics et horaires inadaptés** : le réseau de transports publics, que ce soit au niveau de sa densité ou de ses horaires, est rarement adapté aux lieux et horaires des spectacles. L'intensification du rythme de passage pour certaines lignes, particulièrement dans les tranches horaires après 20h et jusqu'à 0h30 par exemple, permettrait de garantir un dynamisme culturel nocturne. Même problématique pour les week-ends (surtout le dimanche), où le transport en commun est quasi-inexistant dans certaines communes rurales, ce qui ne favorise pas les visites de musées ou autre espaces culturels situés entre autres dans la ville-centre.

- **le manque de temps** : les contraintes de temps liées au travail, aux responsabilités familiales ou à d'autres obligations sociales peuvent limiter la capacité des individus à consacrer du temps à des activités culturelles, ce qui peut alors également contribuer à un désintérêt général.

Outre ces freins, il faut donc aussi mentionner le simple désintérêt à l'égard de la culture qui peut être influencé par divers facteurs :

- **le manque de familiarité ou d'exposition** : Les personnes qui n'ont pas été sensibilisées à une variété de formes culturelles ou qui n'ont pas eu l'opportunité de les découvrir peuvent manquer d'intérêt en raison d'un manque d'appétence.

- **le manque de diversité culturelle** : si l'offre culturelle présentée dans les médias ou dans les institutions culturelles est perçue comme homogène ou peu représentative des expériences et des intérêts des individus, cela peut conduire à un désintérêt chez ceux qui ne se sentent pas représentés. D'où l'importance pour les acteurs culturels de bien connaître les attentes de leur(s) public(s).

- **le mode de vie et les habitudes de consommation** : dans un monde où le divertissement est facilement accessible via les médias numériques, certaines personnes peuvent être plus enclines à choisir des formes de divertissement plus immédiates et facilement consommables plutôt que de s'engager dans des activités culturelles plus traditionnelles.

Pour surmonter le désintérêt à la culture, il est important de diversifier les offres culturelles, de rendre la culture plus accessible et inclusive, d'éduquer sur l'importance de la culture dans la société et aussi pour l'individu, et de promouvoir des expériences culturelles enrichissantes qui captivent et engagent les individus.

c) Identification des publics n'accédant pas ou difficilement à la culture

L'identification des publics fréquentant moins ou pas les manifestations et les lieux culturels semble assez complexe au niveau des communes, même si des tendances se dégagent, grâce à des déductions résultant de l'identification des freins d'accès.

Ainsi, à la lecture des différents freins énoncés précédemment et suite aux constats que chacun de nous peut faire de ses propres expériences, nous pouvons déduire que ce sont essentiellement les personnes issues de milieux défavorisés ou en situation précaire, les étudiants, certains seniors aux revenus modestes (freins financiers), les habitants de communes rurales ou des quartiers défavorisés excentrés (manque d'infrastructures culturelles et de moyens de transports) et les personnes en situation de handicap, qui éprouvent le plus de difficultés à accéder à la culture.

Le nombre d'équipements culturels et d'artistes a augmenté de manière spectaculaire en France et particulièrement en Alsace ces dernières décennies et pourtant, la question des inégalités d'accès à la culture est toujours d'actualité ; les résultats d'enquêtes montrent que les pratiques culturelles des Français sont toujours fortement liées à leur niveau de vie ou de diplôme.

Faut-il pour autant conclure à l'échec de la politique de démocratisation de la culture ? Ce serait oublier que les inégalités culturelles, pour une large part, reflètent l'état général de la société.

2. Le point de vue des membres du Conseil de Développement

Nous tenons tout d'abord à préciser que vu le petit nombre de réponses obtenues (31 réponses sur environ 126 attendues), il nous est difficile d'apporter ici une analyse complète des habitudes culturelles des membres du Conseil de Développement. Nous nous attacherons donc essentiellement à l'identification des freins d'accès à la culture de leur point de vue personnel en tant que public (consommateur de culture), et en tant qu'adhérent ou membre dirigeant d'une association ou structure culturelle.

a) En tant que public ou membre d'une association ou structure culturelle

Pour commencer, voici quelques chiffres résultant de l'analyse des réponses au questionnaire :

- Les membres du CDD fréquentent en majorité les concerts classiques, le théâtre professionnel, les foires (de type Foir'Expo, Folie'Flore) et les spectacles de variété musicale et privilégient les musées, les cinémas, les salles de spectacles et les bibliothèques. 81 % d'entre eux ont affirmé ne pas rencontrer de difficultés pour accéder aux événements et lieux culturels.
- 58 % exercent régulièrement une ou plusieurs activité(s) culturelle(s), notamment la peinture, la danse, le dessin et la musique et la plupart du temps dans des structures associatives.
- 19 % d'entre eux ont toutefois identifié les freins d'accès suivants, par ordre décroissant (du plus au moins important) :
 - Absence de transport public ;
 - Coût ;
 - Difficulté de stationnement ;
 - Horaires ;
 - Méconnaissance de l'offre existante ;
 - Difficultés d'accès.

Plusieurs d'entre eux ont ainsi mentionné la faible offre de transports en commun, le soir, le week-end et hors centre-ville, ce qui complique les retours. Selon eux, il faudrait revoir le plan de mobilité des transports en commun. Et par conséquent, si la voiture doit être utilisée pour pallier ce manque de transport public, le facteur « difficulté de stationnement » peut entrer en jeu.

Par ailleurs, le coût des biens et évènements culturels est évidemment un facteur important qu'il ne faut pas négliger. Pour une partie de la population qui doit faire face à des difficultés financières pour couvrir ses besoins essentiels, leur consommation n'est pas une priorité dans le budget.

Par ailleurs, afin de promouvoir une politique culturelle dynamique, un frein futur à l'accessibilité qu'il ne faut pas sous-estimer dans un contexte environnemental toujours plus encadré et restrictif est celui de la mise en place des ZFE. Cela impactera entre autres la mobilité et la gestion des déplacements, enjeu majeur du futur taux d'occupation des salles de spectacles, des restaurants et des divers lieux de loisirs.

b) En tant qu'acteur culturel ou membre d'une association ou structure culturelle

Selon les membres du CDD eux-mêmes acteurs culturels ou impliqués dans la gouvernance d'une ou plusieurs associations ou structures culturelles, les difficultés d'accès identifiées pour la pratique de leur activité ou la fréquentation de leurs évènements sont les suivantes (par degré d'importance) :

- Absence de transport public ;
- Absence d'intérêt ;
- Méconnaissance de l'offre existante ;
- Coût ;
- Préjugés négatifs ;
- Difficultés d'accès ;
- Difficulté de stationnement ;
- Manque de communication et de mobilisation ;
- Horaires.

L'absence de transport public après la fin de certaines activités associatives (entre 22h et 23h) fait perdre quelques adhésions et fait baisser la fréquentation en hiver. Les activités font généralement l'objet d'une communication dans le bulletin communal mais ne sont pas systématiquement reprises dans un document de synthèse à l'échelle de l'Agglomération, ce qui mène à une méconnaissance de l'offre existante.

Il existe par ailleurs des préjugés négatifs à propos de certaines activités (par ex. les danses traditionnelles) perçues comme démodées.

3. Le point de vue des jeunes de 15-24 ans

Comme énoncé dans l'introduction, seuls 102 jeunes de Mulhouse Alsace Agglomération ont répondu à nos questionnaires, dont 59 % résidant dans la ville de Mulhouse.

Considérant le peu de réponses obtenues sur tout le territoire, notre analyse est très loin d'être exhaustive et s'axe sur quelques tendances récurrentes.

Quelques statistiques tout d'abord, basées sur leurs réponses : 65 % des jeunes interrogés ont entre 18 et 21 ans et 41 % sont demandeurs d'emploi. Interrogés sur leurs loisirs, 56 % d'entre eux ont mentionné en 1^{ère} place le cinéma, 47% les activités sportives et physiques et 39 % les jeux de société / jeux de rôle / jeux connectés. 48 % d'entre eux ont indiqué consacrer 5 heures et + par semaine à leurs loisirs. Les cinémas, le Kinopolis en tête, sont les lieux culturels du territoire qu'ils fréquentent le plus (59 %), viennent ensuite les musées (23,5 %) et les salles de spectacle (20,5 %).

44 % trouvent l'offre culturelle suffisante dans leur lieu de résidence et 16 % la trouvent insuffisante. 40 % n'avaient pas d'avis à ce sujet.

Concernant les difficultés rencontrées pour accéder à la culture et aux loisirs, une grande majorité a souligné le coût (59 %) – visiblement le frein principal d'accès à la culture, puis le manque de temps (38 %) et les horaires inadaptés (25,5 %). Les autres freins sont l'absence de transports publics (13,7) et des moyens de locomotion insuffisants (4 %). Quelques-uns ont également mentionné l'éloignement des lieux culturels mulhousiens.

Les jeunes fréquentent par ailleurs peu les structures culturelles du territoire. Le public le plus difficile à capter est généralement celui des étudiants. Ce public correspond à la génération Z, les jeunes de 16 à 25 ans, nés à partir de 1995 et qui n'ont pas connu le monde sans l'omniprésence d'Internet, des smartphones ou des réseaux sociaux.

L'accès des jeunes à la culture est pourtant crucial pour leur développement personnel, leur éducation et leur épanouissement.

Les facteurs principaux pouvant entraver leur accès à la culture sont les suivants :

- **Les contraintes financières** : les coûts associés à l'entrée dans les musées, les concerts, les pièces de théâtre, etc., ainsi que les frais pour les cours d'art, de musique ou de danse peuvent être prohibitifs pour certains jeunes ou pour leurs familles.

- **Le manque d'infrastructures culturelles adaptées** : dans certaines régions, en particulier dans les zones rurales ou défavorisées, il peut y avoir un manque d'infrastructures culturelles adaptées aux jeunes, comme des centres culturels, des espaces de pratique artistique, des bibliothèques bien équipées, etc.

- **L'accès limité à l'éducation artistique dans les écoles, collèges et lycées** : le manque d'offre éducative dans les domaines artistiques dans les écoles peut limiter l'exposition des jeunes à la culture. Les coupes budgétaires dans l'éducation nationale peuvent également affecter les programmes artistiques et culturels proposés aux élèves.

- **Le manque de représentation et de diversité culturelles** : les jeunes peuvent être moins enclins à s'engager dans des activités culturelles si celles-ci ne reflètent pas leur diversité ethnique, culturelle, sociale, ou s'ils ne se sentent pas représentés dans les œuvres culturelles proposées.

- **L'utilisation excessive de la technologie** : bien que la technologie puisse offrir de nouvelles opportunités d'accès à la culture, elle peut également être un obstacle si elle est utilisée de manière excessive, limitant ainsi le temps consacré à des activités culturelles plus traditionnelles.

Proposition du groupe de travail : pour surmonter ces défis et promouvoir l'accès des jeunes à la culture, il est essentiel de mettre en place des initiatives telles que des programmes éducatifs artistiques dans les écoles, des subventions pour rendre les événements culturels plus abordables pour les jeunes, des espaces culturels adaptés à leurs besoins et intérêts, et produire des efforts pour promouvoir la diversité culturelle dans les institutions culturelles et médiatiques. De plus, encourager les partenariats entre les écoles, les communautés et les institutions culturelles peut également contribuer à élargir l'accès des jeunes à la culture.



4^e Partie – Pistes de réflexion pour favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et définir le rôle à jouer par Mulhouse Alsace Agglomération dans une politique d'accès à la culture pour tous

1. Le point de vue des communes

a) Propositions des communes pour pallier ces freins

- **En zone urbaine**

La Ville de Mulhouse propose de :

- renforcer l'EAC (Education Artistique et Culturelle) tous azimuts sur le territoire et déployer des moyens nouveaux et plus adaptés dans la communication culturelle pour les personnes illettrées et isolées, pour les jeunes ; faire appel à des comédiens-bateleurs ou mener des actions de parrainage/tutorat entre public averti et public novice ; faire venir des artistes en résidence dans les quartiers (Cf. Compagnie Kalisto quartier Briand) ;
- mener une réflexion sur « comment créer le désir de Culture » pour des personnes sans pratiques culturelles qui ne voient pas l'intérêt d'aller voir des spectacles, expositions, etc. ;
- développer des actions culturelles dans des lieux et espaces non culturels (cafés, parcs, marchés, rues etc.).

- **En zones péri-urbaines**

Ci-dessous une mosaïque des propositions suggérées par les communes :

- **La mise en place d'une meilleure communication :**

- prévoir un calendrier des manifestations diffusé aux communes (au moins les communes voisines).
- créer un annuaire de toutes les associations du territoire par raison sociale / centre d'intérêt.
- développer/améliorer les moyens de communication à destination des publics visés (site internet, réseaux sociaux, magazine communal, tracts...).

- créer des temps de présentation en lien avec chaque commune regroupant les structures culturelles de l'agglomération.
- créer un annuaire de contacts entre équipe des structures et services culturels et établissements scolaires des communes.
- faire comme certaines communes qui réalisent chaque année pour la rentrée un catalogue contenant tous les renseignements des associations locales (descriptif de l'association, noms des responsables, horaires des activités, etc.).

- Repenser l'offre culturelle :

- proposer une offre culturelle éclectique ; moderniser l'offre pour donner envie de sortir du quotidien ; confronter le public à la culture.
- proposer l'organisation complète de spectacles y compris tous les aspects logistiques.

- Promouvoir la culture pour tous / toucher tous les publics :

- capter le jeune public (la ville de *Wittenheim* va par ex. se lancer dans la labellisation EAC = Education Artistique et Culturelle).
- travailler sur les préjugés existants sur les structures culturelles des zones péri-urbaines par rapport aux grandes structures implantées en zone urbaine.
- en dehors de ses lieux habituels de diffusion, la culture doit le plus possible aller vers les différents publics en les connaissant parfaitement. Le jeune public doit être privilégié en priorité, celui-ci constituant le public et les citoyens de demain.

- Développer les transports publics :

- prévoir des transports publics pour certaines manifestations / mettre en place des transports en commun dédiés, y compris pour les PMR (personnes à mobilité réduite).
- élargir l'offre de transports publics en soirée (pour l'accès aux spectacles et activités en soirée, notamment pour les jeunes, qui ne disposent plus de transport pour rejoindre Mulhouse par ex.).
- mettre en place un « bus culture » qui une fois par mois, pour une proposition culturelle qui reste à déterminer, assurerait le ramassage de spectateurs dans les communes de l'agglomération ; organiser le transport vers les manifestations culturelles (covoiturage, navettes).

- Améliorer la mobilité :

- accompagner les personnes en difficulté pour se déplacer.

- Mutualisation des moyens entre communes :

- mutualiser les salles, les équipements et le matériel du territoire m2A.
- développer des partenariats entre collectivités et prestataires événementiels.
- mettre en place un pass intercommunal d'offres.

- **En zones rurales**

- Diversifier l'offre culturelle :

- proposer une offre variée et renouvelée.
- adhérer au dispositif **La Filature Nomade** (culture hors les murs) ce qui permet de proposer aux habitants des communes, au minimum 1x l'an, un spectacle dans les centres socio-culturels et structures partenaires (salles polyvalentes / multi-activités / des Fêtes) et de favoriser ainsi une proximité avec les publics et des échanges plus intimistes. Cela donne également accès à des spectacles à La Filature à tarif préférentiel.

- Mise en place d'une meilleure communication :

- diffuser plus largement dans les médias en soutenant les associations locales dans leur communication.
- utiliser au mieux tous les moyens de communication existants.
- utiliser encore plus le « bouche à oreille » (pour les sorties d'école par ex.).
- créer une page communale Facebook qui regrouperait toutes les offres du village, en plus de son site internet.

- Miser sur la mutualisation et le partenariat :

- mutualiser au maximum les salles de l'agglomération pour l'organisation de spectacles.
- continuer à soutenir les partenariats, voire les développer, pour maintenir la présence des artistes dans la commune.

b) Aides attendues de la part de m2A

Mulhouse Alsace Agglomération a un rôle à jouer dans une politique d'accès à la culture pour tous même si ses compétences en matière de culture sont limitées. Les communes ayant répondu au questionnaire nous ont fait part de leurs attentes et se sont révélées force de proposition.

- **En zone urbaine**

- Création d'un outil de référencement / une plateforme commune qui permettrait une meilleure visibilité des manifestations sur l'ensemble du territoire et qui permettrait de mutualiser les moyens de communication et d'améliorer le calendrier de programmation.
- Financements pour des résidences d'artistes en quartier.
- Financement de postes supplémentaires de médiateurs culturels et d'espaces de médiation artistique pour les enfants (EAC).
- Participation au fonctionnement d'équipements culturels du territoire.

- **En zones péri-urbaines**

- **Soutien dans le domaine de la communication :**

- le réseau de communication de m2A est très important ce qui pourrait aider certaines petites communes en zone rurale et péri-urbaine en apportant un soutien en communication et diffusion de l'offre culturelle auprès des habitants du territoire. M2A pourrait être le vecteur d'une meilleure communication des spectacles proposés dans les grandes salles du territoire.
- réalisation d'une saison culturelle à l'échelle de l'agglomération.
- étude globale sur les attentes des différents publics en matière culturelle.
- recensement des ressources culturelles.
- réunions régulières des référents culturels de l'agglomération.
- pouvoir diffuser en amont des propositions de spectacles, manifestations ; soutenir les structures dans leurs actions de communication et de diffusion des événements culturels afin de rendre l'offre plus visible pour les habitants de toutes les communes de m2A (notamment en zones rurales et péri-urbaines), par des affichages en mairie permettant de réunir toutes les offres et toutes les structures.
- travailler sur une plus grande visibilité des communes au niveau de l'Agglomération.

- **Aides financières et matérielles :**

- proposition de créer une carte de réduction « culture aggro » permettant de bénéficier de l'offre culturelle sur l'ensemble de l'agglomération et de tarifs préférentiels (tous les publics concernés).
- mise en place d'un pass intercommunal d'offres préférentiel, possibilité d'accompagnement (transport), pass culturel ou pass culture essentiellement pour les jeunes.

- il serait intéressant que m2A puisse venir sur place pour promouvoir certaines manifestations qui deviennent récurrentes sur le territoire (*comme ils le font pour la journée citoyenne*).
- accompagner et financer les collectivités afin qu'elles puissent proposer sur leur territoire des évènements culturels à petite échelle.
- aide financière à la rénovation de bâtiments culturels.
- aide financière aux associations et communication sur l'ensemble du territoire m2A.

- **Développer l'offre culturelle hors les murs :**

- faire en sorte que la culture se rapproche de la population au lieu que la population se déplace vers la culture.
- m2A pourrait éventuellement organiser des résidences d'artistes ou organiser directement des concerts dans les différentes communes, les communes hors Mulhouse étant limités en budget.
- il serait également intéressant que l'Agglomération puisse organiser une « caravane » de films en plein air qui tournerait pendant la saison d'été sur les 39 communes.

- **Mutualisation des moyens / délocalisation des spectacles :**

- aider à délocaliser certains spectacles de grandes communes au profit de communes voisines.
- développer le partenariat, le réseau des manifestations culturelles organisées. Peut-être ne pas en organiser des supplémentaires mais fédérer aux existantes.

- Engager une réflexion pour la **création d'une compétence culturelle intercommunale**, comme cela existe en France dans de nombreuses intercommunalités identiques à m2A. L'intercommunalité pourrait s'engager sur des équipements et projets qui rayonnent sur les 39 communes du territoire et au-delà.

• **En zones rurales**

- **Aider à diversifier les offres culturelles :**

- proposer des spectacles, des animations pouvant se décliner et se réaliser dans les petites communes.
- organiser des expositions itinérantes.
- proposer des pass culturels à des prix préférentiels en tant que commune de m2A afin de mettre en avant plus facilement les propositions culturelles sur tout le territoire.

- proposer également aux habitants la gratuité d'un musée ou la participation à un spectacle/concert le mois de leur anniversaire, par exemple.

- Aider à développer la communication :

- transmettre des supports de communication pour les activités et offres culturelles de l'agglomération pour que les communes puissent ensuite les relayer localement ;
- créer des supports de communication m2A supplémentaires (en plus du Webzine Le Mag) relayant les manifestations.

- Apporter des aides financières :

- renforcer le soutien financier de m2A aux structures de spectacles faisant face à des difficultés financières.
- aider au financement du dispositif « Filature nomade » car leur programmation est incroyable et ils contribuent fortement à la production et la diffusion de la création contemporaine ainsi qu'à sa popularisation.

L'enjeu est de soutenir des institutions culturelles afin qu'elles puissent être plus présentes dans les communes à l'instar de la Filature Nomade, MOMIX, Festival Météo, Scènes de Rues. Une participation de m2A et une participation des communes permettrait de garantir une qualité artistique et d'accueil du public.

- porter à la connaissance des bibliothèques et des mairies la possibilité de crédits m2A pour financer certaines activités animées par la Petite Camargue Alsacienne de Saint-Louis (activités proposées et animées par l'association à but non lucratif, qui a pour mission la protection et la sauvegarde de la Petite Camargue Alsacienne et de sa zone transfrontalière).

- Mutualiser les moyens / délocaliser des spectacles :

- prêter du matériel selon le type de manifestation et élaborer un catalogue du matériel pouvant être emprunté.

- Créer une plateforme numérique dédiée aux scolaires informant, par thématique, sur tous les types de programmes, spectacles, concerts, films, ateliers, etc., adressés aux écoliers, collégiens, lycéens et ayant lieu annuellement sur tout le territoire m2A. Ce serait un outil très pratique pour les professeurs afin d'élaborer leurs programmes pédagogiques et leurs sorties.

2. Le point de vue des membres du Conseil de Développement

a) Propositions pour pallier ces freins

Dans leurs réponses, les membres du CDD ont été force vive de propositions dont voici la synthèse :

- Prévoir, en dehors de la ville de Mulhouse (dans les communes rurales et certaines communes péri-urbaines), plus de transports publics en fin de soirée et le week-end, ou proposer plus de transport à la demande de type Filéa ou encore des transports ponctuels sur inscription (desservant les lieux de spectacles) - des « navettes » ou mini-bus.
- Organiser après 20h un rythme de passage des modes de transports (bus, tram) particulièrement mieux adaptés aux horaires des cinémas, restaurants et tous les autres lieux de loisirs nocturnes → adapter les horaires des transports publics à ceux des spectacles ; déployer en soirée l'offre de taxis conventionnés par Soléa en remplacement de certaines lignes de bus peu fréquentées ; associer les plateformes de covoiturage aux lieux culturels.
- Encourager les communes rurales à proposer des sorties pour ses habitants (forfaits tickets spectacle et transport) ou à faire appel à encore plus de spectacles itinérants : développer La Filature Nomade par exemple.
- Mettre en place une communication grand public pour pallier la méconnaissance de l'offre culturelle, par ex. une communication régulière et générale de toutes les offres de l'agglomération sur un support type JDS, mais plus simple et gratuit pour les acteurs culturels, et transmis à toutes les communes de m2A.
- Combiner le ticket de transport en commun (en soirée ou le week-end) avec une réduction du prix du billet d'entrée aux lieux culturels pour optimiser le coût.
- Offrir aux personnes financièrement en difficulté des places « découverte » ou des abonnements à bas prix pour les inciter à se rendre à des lieux ou évènements culturels et proposer des transports adaptés aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer, notamment le soir.
- Mettre à disposition à un coût moindre des salles de spectacle.
- Instaurer un système de repérage de toutes les associations à caractère culturel de l'agglomération, les lister sur une page spécifique du site internet de m2A, ce qui permettrait aux associations d'acquérir de nouveaux adhérents et bénévoles et également de toucher plus facilement les nouveaux arrivants (beaucoup de gens mettent deux à trois ans pour trouver les activités dont ils ont envie !).
- Proposer plus d'activités familiales avec des tarifs famille (incluant les enfants jusqu'à 18 ans – les adolescents sont souvent la tranche oubliée des bénéficiaires de tarifs réduits).

- Effectuer un travail à long terme pour éduquer les enfants aux spectacles vivants et plus généralement promouvoir l'éducation à la culture dès le plus jeune âge.
- Mutualiser les spectacles et salles des fêtes entre les villages.

b) Aides attendues de la part de m2A

Concernant les aides concrètes attendues de la part de Mulhouse Alsace Agglomération, nous retiendrons les propositions suivantes :

- Déployer le réseau des transports publics et de transport à la demande (Filéa) en soirée et le week-end sur tout le territoire m2A.
- Mettre en place un bus culturel qui sillonne les quartiers et les villages.
- Créer une plateforme dédiée à la culture dans m2A accessible à tous, où toutes les informations sur les manifestations culturelles seraient réunies → une communication intercommunale centralisée accessible à tous.
- Faciliter (techniquement et financièrement) l'accès aux salles de spectacles du territoire.
- Encourager et promouvoir les manifestations culturelles récurrentes du territoire et aider les acteurs culturels dans leur communication aux publics.
- Permettre aux amateurs (théâtre, musique, chorale) d'avoir accès aux salles des communes de m2A de manière gratuite ou à tarif réduit.
- S'associer à l'Education Nationale pour plus d'opérations découverte scolaire de la culture du territoire.
- Approcher les comités des entreprises locales pour promouvoir les événements et lieux culturels du territoire, une autre façon de cibler le public actif.

En promouvant une politique culturelle pour tous, nous contribuons à renforcer la cohésion sociale, à favoriser le dialogue interculturel, et à enrichir la vie démocratique et citoyenne de nos sociétés. En somme, la culture pour tous vise à garantir que chacun puisse bénéficier des bienfaits de la culture, qu'il s'agisse de découvertes artistiques, d'épanouissement personnel, de développement intellectuel ou de lien social. C'est un principe fondamental pour encourager la justice sociale et la démocratie culturelle dans nos sociétés.

3. Le point de vue des jeunes de 15-24 ans

a) Propositions pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs

Les jeunes interrogés nous ont fait part de quelques suggestions afin de favoriser l'accessibilité aux événements et structures culturels ainsi qu'à leurs loisirs :

- Déployer l'offre des transports publics, rajouter des horaires aux lignes interurbaines et élargir le dispositif de transport à la demande (Filéa) afin de faciliter les déplacements vers les structures et événements culturels.
- Proposer des horaires adaptés en soirée et le week-end pour assister à des spectacles, aller au cinéma, etc.
- Revoir certains tarifs / proposer des aides financières (tarifs préférentiels conséquents pour les jeunes, chèques culture, entrée gratuite pour les jeunes dans tous les musées) ; il faudrait revoir certains prix notamment ceux des livres et des entrées de cinéma qui sont très chers et qui peuvent en désinciter plus d'un.
- Le pass Culture devrait être amélioré et étendu aux + 18 ans.
- Plus de cinéma en plein air, plus d'expositions orientées vers les jeunes.
- Une meilleure communication adaptée aux jeunes sur les événements.
- Organiser des événements culturels plus attractifs pour les jeunes.
- Mettre en place des abonnements pour les étudiants et jeunes adultes.

b) Aides souhaitées plus spécifiquement de la part de m2A

Voici concrètement ce que les jeunes attendent de leur intercommunalité Mulhouse Alsace Agglomération :

- Des aides financières (réductions, chèques culture pour les 15-30 ans) ; Ouvrir les droits à la gratuité pour les demandeurs d'emploi ; Offrir des places gratuites (cinéma ou autre).
- Améliorer les moyens de transport public (toutes les lignes de bus, même les lignes interurbaines devraient circuler en soirée) ; Sécuriser le transport en soirée ; Simplifier certaines lignes du réseau.

Remarque : tous les jeunes ne peuvent pas se permettre de prendre un abonnement Soléa pour pouvoir se déplacer dans les lieux de culture.

- Réduire le prix des trains.
- Créer un Pass Musées dédié aux jeunes.

- Mettre plus d'événements culturels en place qui rassemblent les jeunes ; Donner plus de visibilité aux événements plus spécialement dédiés aux jeunes en mettant en place une meilleure communication et en dynamisant les campagnes d'information et de diffusion.
- Mener des campagnes de sensibilisation à la culture auprès des jeunes.
- Organiser des séances de cinéma en plein air l'été.
- Mieux cibler la jeunesse ; combattre les préjugés.
- Créer des lieux qui rassemblent la jeunesse.
- Organiser par semaine ou mois des journées exclusives liées à la culture durant les périodes scolaires. Pourquoi organiser ce genre d'activités seulement hors période scolaire ? C'est-à-dire intégrer les enseignements artistiques et culturels dans le cursus scolaire.

c) Les jeunes et le pass Culture

- **Qu'est-ce que le pass Culture ?**

Le pass Culture est né de la volonté de mettre à disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires à destination des 15-18 ans. Il offre aux jeunes un crédit qu'ils peuvent dépenser librement dans un certain nombre d'activités culturelles.

Montant attribué par jeune :

- 15 ans = 20 €.
- 16 ans = 30 €.
- 17 ans = 30 €.
- 18 ans = 300 € à dépenser sur 2 ans.

Fruit d'un partenariat entre l'Etat, les acteurs culturels, l'environnement scolaire et les collectivités territoriales, le pass Culture donne aujourd'hui toute sa place à la culture pour la jeunesse en lui permettant d'aller à sa rencontre et de s'émanciper dans l'exercice de l'autonomie de ses propres choix culturels.

Pour les acteurs culturels et les compagnies, s'emparer de ce dispositif permet d'avoir une nouvelle forme de visibilité des activités et des programmations.

L'idée peut séduire, elle fait appel à l'esprit d'initiative tout en répondant à la contrainte financière, mais sa mise en œuvre donne des résultats mitigés auprès des jeunes : le public concerné ne s'en est en effet pas pleinement saisi et l'argent peut parfois être détourné de son objectif.

Par ailleurs, certaines offres sont parfois restreintes.

On touche là aux limites inhérentes à l'action culturelle de l'État. Il peut proposer, soutenir, mais ne peut évidemment pas forcer les gens à franchir le pas. Cette limite existera toujours. Élargir l'accès à la culture n'est pas une mission facile, mais elle est cruciale.

- **Analyse des résultats du questionnaire**

Nous constatons, au vu des réponses à notre questionnaire au sujet du pass culture, qu'une grande majorité des jeunes interrogés (85 %) connaissent le dispositif, 66 % ont même téléchargé l'application dédiée et 62 % ont déjà utilisé le pass Culture, en majorité pour l'achat de biens culturels (livres, CD, DVD, matériel beaux-arts, etc.) et des sorties culturelles (concerts, musées, etc.).

Il n'en demeure pas moins que certains jeunes ne l'ont jamais utilisé. L'utilisation de l'application n'est pas toujours facile dans la pratique et les offres sont parfois limitées.

d) Généralisation de l'éducation artistique et culturelle

La jeunesse est évidemment une population cible, car c'est à cet âge, au moment de la socialisation, que se créent les pratiques culturelles et que se ressentent les inégalités. L'école joue donc un rôle primordial dans l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. Il est indéniable que le faible niveau culturel des jeunes représente un obstacle à leur accès à la culture. Il faudrait proposer un enseignement beaucoup plus fourni en matière artistique et culturelle, qui ne se limite pas à de vagues visionnages de documentaires ou de films. Il faudrait instaurer des cours hebdomadaires dès le plus jeune âge, organiser régulièrement des sorties vers des sites culturels, des musées, des expositions, des châteaux, etc., afin que la culture devienne partie intégrante de leurs habitudes.

Cette vision des choses conduit à voir dans l'éducation artistique et culturelle le véritable levier pour susciter un désir de culture et à déplorer la place trop modeste qui lui est accordée dans notre système scolaire. Il faut bien reconnaître que la mise en place d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle réclame des moyens financiers conséquents mais aussi une volonté politique sans faille pour maintenir le cap après avoir défini les priorités.

Mettre ainsi l'accent sur le rôle fondamental de l'éducation artistique et culturelle à l'école ne doit pas toutefois décharger les établissements culturels de toute responsabilité en matière de diversification des publics : les actions de sensibilisation et de médiation qu'ils mènent à l'égard de l'ensemble des populations qui ne sont pas leur cible « naturelle » doivent bien entendu être renforcées, sans oublier l'attribution de dotations financières afférentes.

Mais il faut malgré tout reconnaître que nombre d'établissements culturels du territoire m2A appliquent déjà cette politique de démocratisation de la culture et font preuve d'un grand nombre d'initiatives en matière de communication et d'approche du jeune public.

Proposition du groupe de travail : en définitive, l'éducation artistique et culturelle devrait être inscrite durablement dans les politiques éducatives.

4. Les séniors et la culture

La culture chez les séniors joue un rôle important dans leur bien-être global et leur qualité de vie. Voici quelques aspects de la culture chez les seniors :

- **Participation à des activités culturelles** : les seniors peuvent participer à une grande variété d'activités culturelles, telles que des visites de musées, des spectacles de théâtre, des concerts, des ateliers artistiques, des cours de musique, des séances de lecture, etc. Ces activités stimulent l'esprit, favorisent la créativité et offrent des occasions de socialisation.

- **Transmission du patrimoine culturel** : les seniors ont un rôle important à jouer dans la transmission du patrimoine culturel aux générations suivantes grâce notamment aux cercles ou sociétés d'histoire et de généalogie qui se développent de plus en plus dans les communes.

Leur expérience et leurs connaissances peuvent enrichir la compréhension de l'histoire, de la tradition et de la culture locale.

- **Bienfaits sur la santé mentale** : la participation à des activités culturelles contribue à maintenir la santé mentale et le bien-être physique des seniors en stimulant leur cognition, en réduisant le stress, en favorisant le bien-être émotionnel et en renforçant leur estime de soi.

- **Création artistique** : beaucoup de seniors découvrent ou approfondissent leur pratique artistique après la retraite. Peinture, sculpture, écriture, musique, danse... L'expression artistique offre un moyen puissant d'explorer sa créativité et de partager ses émotions avec les autres.

- **Lutte contre l'isolement social** : participer à des activités culturelles permet aux seniors de rester actifs socialement, de maintenir un réseau de soutien et de prévenir la solitude.

- **Adaptation aux nouvelles technologies** : de plus en plus, les seniors s'engagent dans la culture numérique en utilisant des ordinateurs, des tablettes et des smartphones pour

accéder à des œuvres culturelles en ligne, échanger avec d'autres passionnés, ou même créer leur propre contenu.

La culture joue donc un rôle vital dans la vie des seniors en leur offrant des occasions de socialisation, de créativité, de développement personnel et de bien-être. Il est important de promouvoir l'accès des seniors à une variété d'activités culturelles et de reconnaître la contribution précieuse qu'ils apportent à la vie culturelle de nos communautés.



CONCLUSION et propositions du groupe de travail « Culture »

Favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre nécessite une approche globale et dynamique qui prend en compte divers facteurs sociaux, économiques et géographiques.

Voici une synthèse des stratégies les plus fondamentales selon nous pour y parvenir :

- **Des politiques de tarification abordables** : proposer des tarifs réduits - voire la gratuité dans certains cas et pour certains publics - pour les événements culturels, les musées, les spectacles, les concerts, etc. Les subventions publiques sont nécessaires afin de maintenir des coûts abordables pour les institutions culturelles.
- **Développement d'infrastructures culturelles accessibles** : investir dans les quartiers défavorisés et les zones rurales, en veillant à ce que les lieux soient facilement accessibles à pied, à vélo ou en transports en commun et adaptés aux personnes en situation de handicap.
- **Déploiement des transports publics** : faciliter l'accès aux structures et événements culturels en rajoutant ou adaptant les horaires et en organisant des services en soirée et le week-end.
- **Éducation artistique et culturelle** : intégrer des programmes d'éducation artistique et culturelle dans les écoles à tous les niveaux, en mettant l'accent sur la diversité culturelle, afin de sensibiliser les jeunes à différentes formes d'art et de culture.
- **Numérisation et accès en ligne** : investir dans la numérisation des ressources culturelles et offrir un accès en ligne à des œuvres variées, permettant ainsi à un plus large public d'en bénéficier, même dans les zones géographiquement isolées.
- **Événements culturels gratuits et itinérants** : organiser des événements dans les quartiers, les villages, les parcs publics, etc., pour rendre la culture plus accessible à ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Promouvoir la culture « Hors les murs ».
- **Promotion de la diversité culturelle** : encourager la programmation et la représentation d'une diversité d'expressions artistiques dans les lieux de culture, afin de refléter la pluralité des identités et des expériences de la société.
- **Partenariats public-privé et collaborations intercommunales** : encourager les partenariats entre les dirigeants locaux, les entreprises privées, les institutions culturelles et les organisations intercommunales pour susciter des initiatives favorisant l'accès à la culture pour tous.

En combinant ces stratégies et en impliquant l'ensemble de la société dans la promotion de l'accès à la culture, nous pourrions contribuer à créer des sociétés plus inclusives, plus riches culturellement et plus épanouissantes pour tous.

En outre, l'arrivée du numérique et d'Internet a ouvert un nouveau champ d'intervention considérable pour la politique culturelle. Côté offre, il s'agit de numériser les fonds patrimoniaux détenus par les services d'archives, les bibliothèques, les musées, etc. pour offrir un service public de « culture à distance ». Côté demande, le défi consiste, comme toujours, à veiller à ce que ces richesses culturelles numérisées soient mises à la disposition du plus grand nombre, notamment chez les jeunes générations qui passent de plus en plus par les écrans connectés pour accéder à la culture.

Grâce au numérique et aux moyens de communication d'aujourd'hui, la plupart des établissements culturels peuvent désormais offrir une palette diversifiée de services « à distance » (archives, livres, films, concerts enregistrés, etc.) et toucher de nouveaux publics au-delà des cercles de leurs habitués. Cela permet d'engager avec eux un dialogue permanent et interactif. Les bibliothèques, les musées ou les théâtres, s'ils restent bien entendu les lieux privilégiés de la confrontation directe aux œuvres et aux artistes, doivent aussi devenir des centres de ressources et des prestataires de services culturels à distance, a fortiori quand ils disposent de richesses susceptibles d'être numérisées.

Actuellement, la commande de biens culturels se joue surtout sur le web. Dans le cas des jeunes de 15 à 24 ans, on assiste à une consommation plus décomplexée que celle de leurs aînés.

La démocratisation culturelle porte ses fruits aujourd'hui. La révolution d'Internet en 2001 a permis à tous d'accéder à une source illimitée de connaissance, accompagnée notamment par l'omniprésence des médias dans notre société. Un accès aux pratiques culturelles facilité par les plateformes de streaming vidéo et audio, la littérature au format numérique, la presse en ligne, etc.

L'essor de la technologie a aussi entraîné une prolifération d'outils connectés (smartphones, tablettes, ordinateurs), entraînant une consommation culturelle essentiellement axée sur le web, dont les générations Y et Z constituent la majorité des utilisateurs.

Afin de s'adapter à cette incontournable évolution de la consommation numérique, l'idéal serait de parvenir à ce que l'offre culturelle en ligne les séduise afin que ce temps de connexion profite à leur enrichissement culturel.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL « CULTURE »

- Isabelle ZIEGLER, pilote de groupe, représentante de Niffer
- Isabelle BOURDON, copilote, citoyenne volontaire
- Chantal BRUN, représentante de Sausheim
- Chantal ILTIS, citoyenne volontaire
- Martine DEMOUGES, représentante de Morschwiller-le-Bas
- Xavier COLOMBET, représentant de Mulhouse
- Claude GUIGNARD, représentant de Pfastatt
- Christian NOLL, citoyen volontaire

Avec la participation de :

- Rémy BURGY, Association Mulhouse J'y crois
- Séverine METZGER-OTTHOFFER, Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse
- Samia PLUSS, représentante de Chalampé
- Sandrine BRON, La Nef des Sciences
- Caroline BIGEARD, GHRMSA
- Evelyne KESSLER, citoyenne volontaire
- Roland KAUFFMANN, culte protestant

PARTENAIRES - REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les différentes personnes rencontrées qui ont accepté de nous consacrer du temps et celles qui nous ont apporté leur soutien grâce à leur expertise et leurs diverses actions :

- Laurent DUFOUR, Responsable Tourisme et Musées m2A
- Anne-Catherine GOETZ, Adjointe Mairie de Mulhouse, Délégation Culture et Patrimoine
- Guillaume HEBERT, Directeur général Orchestre symphonique de Mulhouse
- Benoît ANDRE, Directeur de La Filature
- Delphine BADEL, Animatrice territoriale Boussole des jeunes et Sémaphore
- Franck ARGAST, Unis-Cités – Responsable d’Antenne Haut-Rhin
- Laurence FROSSARD, Chargée de mission Education artistique et culturelle - Direction de la Culture Mulhouse



BIBLIOGRAPHIE / SOURCES

- Le Grand Est, une terre de culture : <https://www.grandest.fr/decouvrir-richesses/culture/>
- CESER : ceser-grandest.fr
- Guide des aides : <https://www.grandest.fr/aides/?competence=12412&pg=1>
- Projet de territoire Vision 2030 www.m2a.fr/agglo/projet-de-territoire-vision-2030/
- Mulhouse Alsace Agglomération 2023-guide-des-aides-m2A.pdf Octobre 2023
- Les compétences assurées par Mulhouse Alsace Agglomération
www.m2a.fr/agglo/presentation/competences/
- Agence d'attractivité Mulhouse Sud Alsace www.tourisme-mulhouse.com/presse/
- Rapport d'activité 2022 Agence d'Attractivité Mulhouse Sud Alsace
www.tourisme-mulhouse.com/app/uploads/mulhouse-tourisme/2023/06/rapport-d-activite_aamsa_2022.pdf
- Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Agglomération Séance du 26 septembre 2022
- Collectivité européenne d'alsace/culture et patrimoine/aides et services
- Livre Blanc de la Culture à Mulhouse www.mulhouse.fr/bouger-sortir/culture/politique-culturelle
- Cadence-musique : soutien aux projets artistiques
- Haut-rhin.gouv : subventions d'investissement – collectivités locales
- Aides-territoires : fonds européen de développement régional
- Pass Culture : <https://eduscol.education.fr/document/42958/download?attachment>
- La question des pratiques culturelles chez les jeunes de 15 à 24 ans
(panodysey.com)
- ChatGPT





MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Maison du Territoire
9, avenue Konrad Adenauer - BP 30100
68393 Sausheim Cedex
Mail : cdd@m2A.fr
